

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Synthèse de l'État initial du SAGE Thouet

PRÉAMBULE

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un outil stratégique de planification au niveau local dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages sur un périmètre hydrographique cohérent.

Le SAGE se compose de deux documents essentiels dont la portée juridique diffère :

- **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** qui est opposable à l'Administration : les documents de planifications (documents d'urbanisme, schémas départementaux, ...) et les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau devront être compatibles ou rendus compatibles avec le PAGD.
- **Le Règlement du SAGE** qui est opposable aux tiers et à l'Administration : les IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) et les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) devront être conformes au règlement.

Le SAGE constitue donc un outil réglementaire privilégié, mis à la disposition des acteurs locaux, afin de promouvoir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau sur un territoire, en conciliant les activités et les usages présents. Cette politique d'aménagement et de gestion de la ressource en eau devra permettre l'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines, imposée par l'Europe via la **Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)**.

Pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du SAGE, une Commission Locale de l'Eau (CLE) est créée par le Préfet. Cette instance est un lieu privilégié de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision.

Composition de la CLE :

- Au moins 50 % des représentants des collectivités
- Au moins 25 % des représentants des usagers
- Au plus 25 % des représentants des services de l'État



Les dates du SAGE Thouet :

- 20 décembre 2010 : Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du SAGE
- 31 janvier 2012 : 1^{ère} réunion d'installation de la CLE du SAGE Thouet
 - Élections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau de la CLE
 - Désignation du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et de l'Agglomération de Saumur Loire Développement comme structures co-porteuses du SAGE
- 15 avril 2015 : Validation de l'état initial du SAGE par les membres de la CLE

L'état initial, première étape de l'élaboration du SAGE, est indispensable pour bien connaître le territoire, son fonctionnement et les acteurs du bassin versant du Thouet. Il permet, sous la forme d'une synthèse bibliographique, de définir les principaux enjeux du territoire, d'identifier les acteurs, la réglementation et les politiques liées à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la gestion de la ressource en eau, et enfin de définir les manques et les moyens nécessaires pour l'élaboration du SAGE.

L'état initial du SAGE Thouet a été réalisé en interne par la cellule d'animation, à partir du recueil des données disponibles auprès des différents partenaires et à partir d'entretiens effectués avec les principaux acteurs de l'eau du bassin du Thouet : collectivités, services de l'État, usagers et associations.

Le présent document constitue la synthèse de cet état des lieux.

L'état des lieux complet et son atlas cartographique sont consultables sur le site internet du SAGE Thouet : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU BASSIN DU THOUET

Le Thouet, dans le périmètre du SAGE, draine un bassin versant d'environ 3 375 km² et parcourt 152 km, de sa source sur la commune du Beugnon (79) à sa confluence avec la Loire à Saint-Hilaire-Saint-Florent (49), en aval de Saumur.

Le bassin versant s'étale sur 2 régions (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et Pays de la Loire) et sur 3 départements, et comprend 186 communes dont :

- **98 en Deux-Sèvres** (65 % de la superficie du territoire)
- **51 en Vienne** (22 % de la superficie du territoire)
- **37 en Maine-et-Loire** (13 % de la superficie du territoire)

Les principales villes du territoire sont Saumur (27 523 hab.)^{*}, Bressuire (18 966 hab.)^{*}, Parthenay (10 300 hab.)^{*}, Thouars (9 462 hab.)^{*}, Doué la Fontaine (7 521 hab.)^{*} et Loudun (6 819 hab.)^{*}. La population totale des 186 communes du bassin est évaluée à 230 640 habitants.

(* D'après le recensement de la population 2012 – INSEE)

Le périmètre du SAGE Thouet est intégralement situé dans le bassin Loire-Bretagne.

Le relief

Le bassin versant du Thouet peut être divisé en deux unités distinctes :

- Au sud-ouest de la commune de Thouars et plus généralement à l'ouest du Thouet : une zone bocagère à topographie ondulée (relief de la Gâtine), d'une altitude moyenne de 200 mètres ;
- Au nord-est de la commune de Thouars et plus généralement à l'est du Thouet : une zone de plaine à l'altitude moyenne de 100 mètres.

Le relief laisse apparaître une pente naturelle du sud vers le nord avec des hauteurs allant de plus de 240 m dans la commune de Secondigny - au sud - à une trentaine de mètres dans la zone bordant la Loire. Ceci représente une pente naturelle de 210 m environ sur 100 km, du sud au nord.

Climat et précipitations

Le bassin du Thouet est soumis à un climat de type océanique. Il est caractérisé par des **précipitations très variables allant de 550 mm à plus de 1 000 mm par an.**

Géologie et hydrogéologie

Au niveau de la structure géologique du sous-sol, on retrouve une diagonale orientée nord-ouest / sud-est, qui partage le bassin en deux grands ensembles :

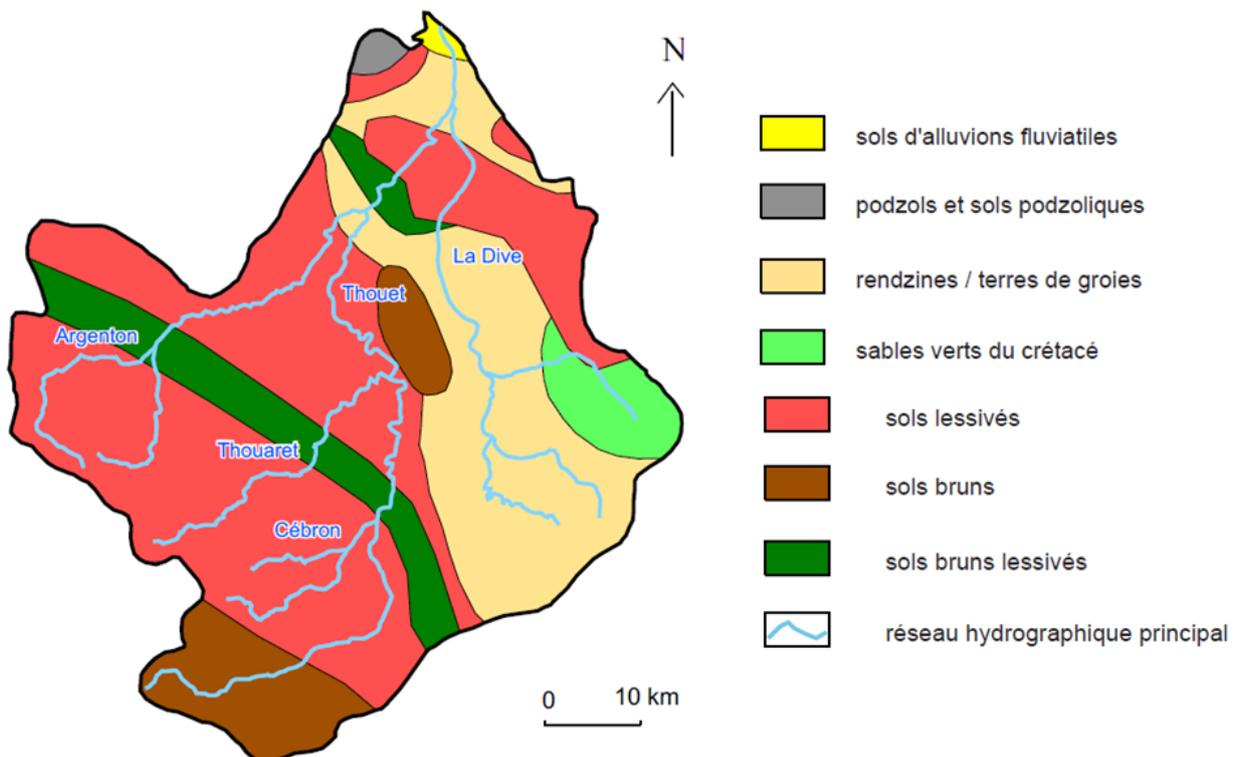
- à l'ouest, les terrains cristallins du Massif Armoricain constituent les zones du Bocage et de la Gâtine, correspondant aux vallées des affluents du Thouet en rive gauche.
- à l'est, ces terrains du socle sont recouverts par des roches sédimentaires (principalement karstiques) appartenant à l'ensemble du bassin parisien, correspondant au bassin de la Dive en rive droite du Thouet.

La nature du substratum géologique va ainsi conditionner la capacité des formations à constituer des réserves en eau. Sur le socle granitique, on ne trouve pas de nappes très importantes et les seules nappes existantes sont les nappes superficielles. Les nappes sont plus importantes sur le substrat sédimentaire. La nappe des sables et grès captifs du Cénomaniens (unité Loire) est la plus importante mais elle ne concerne que le nord du bassin. Il existe trois autres nappes d'importance régionale qui sont communes au bassin du Thouet et de la Vienne dans l'infra-Toarcien, le Dogger et le Jurassique supérieur. Les nappes du Cénomaniens et du Dogger sont identifiées comme des nappes réservées en priorité pour l'alimentation en eau potable dans le SDAGE.

Unités pédologiques

La majeure partie du territoire du SAGE est occupée par des terrains sédimentaires très diversifiés. Les principaux sols rencontrés dans le périmètre du SAGE sont :

- Les sols lessivés
- Les rendzines (terres de groies)
- Les sols bruns lessivés
- Les sols bruns
- Les sables verts du crétacé
- Les podzols et sols podzoliques



Carte simplifiée des principaux types de sols du bassin du Thouet (source : PNR LAT, 2000)

Les principaux ensembles de pédopaysages observables sur le bassin du Thouet sont :

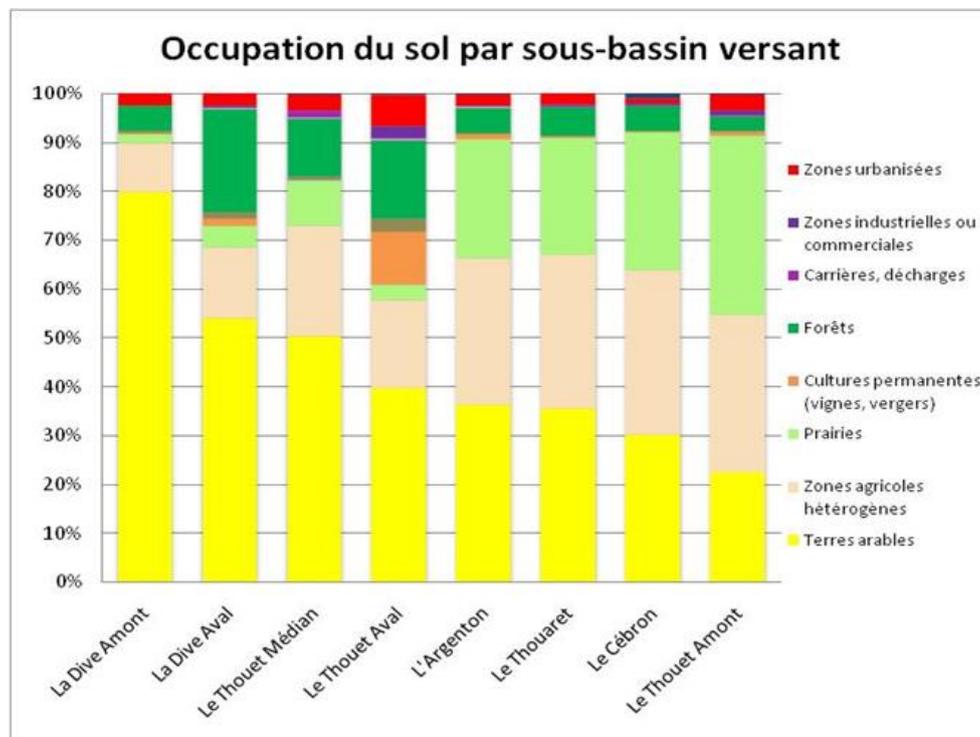
- La Gâtine
- Le Bocage
- La Plaine de Thouars
- Le Loudunais

Occupation du sol

L'occupation dominante sur le bassin du Thouet est constituée par les Terres arables (céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, et les cultures irriguées en permanence ou périodiquement...) avec près de 45% du territoire couvert. Les Zones agricoles hétérogènes (cultures temporaires, juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairie et/ou de cultures permanentes complexes...) représentent 23% de la surface sur le territoire. Les Prairies et les Forêts couvrent respectivement 16% et 10% de la zone, alors que les cultures permanentes ne représentent que 2% du bassin.

Les surfaces agricoles recouvrent donc près de 86% du secteur d'étude, les Forêts 10% de la surface et les zones urbanisées 3%. Ces dernières sont représentées par les grandes villes : Parthenay, Thouars, Bressuire, Saumur et Loudun qui composent le bassin du Thouet.

Cependant, l'occupation du sol varie suivant les sous-bassins :



Occupation du sol par sous-bassin (Source : Corine Land Cover 2006 niveau 2)

Paysages

Le bassin du Thouet est découpé en entités paysagères différentes. La nature du sous-sol conditionne les ressources en eau et oriente les pratiques agricoles, ce qui crée des identités paysagères marquées. Trois grands types de paysages peuvent être identifiés :

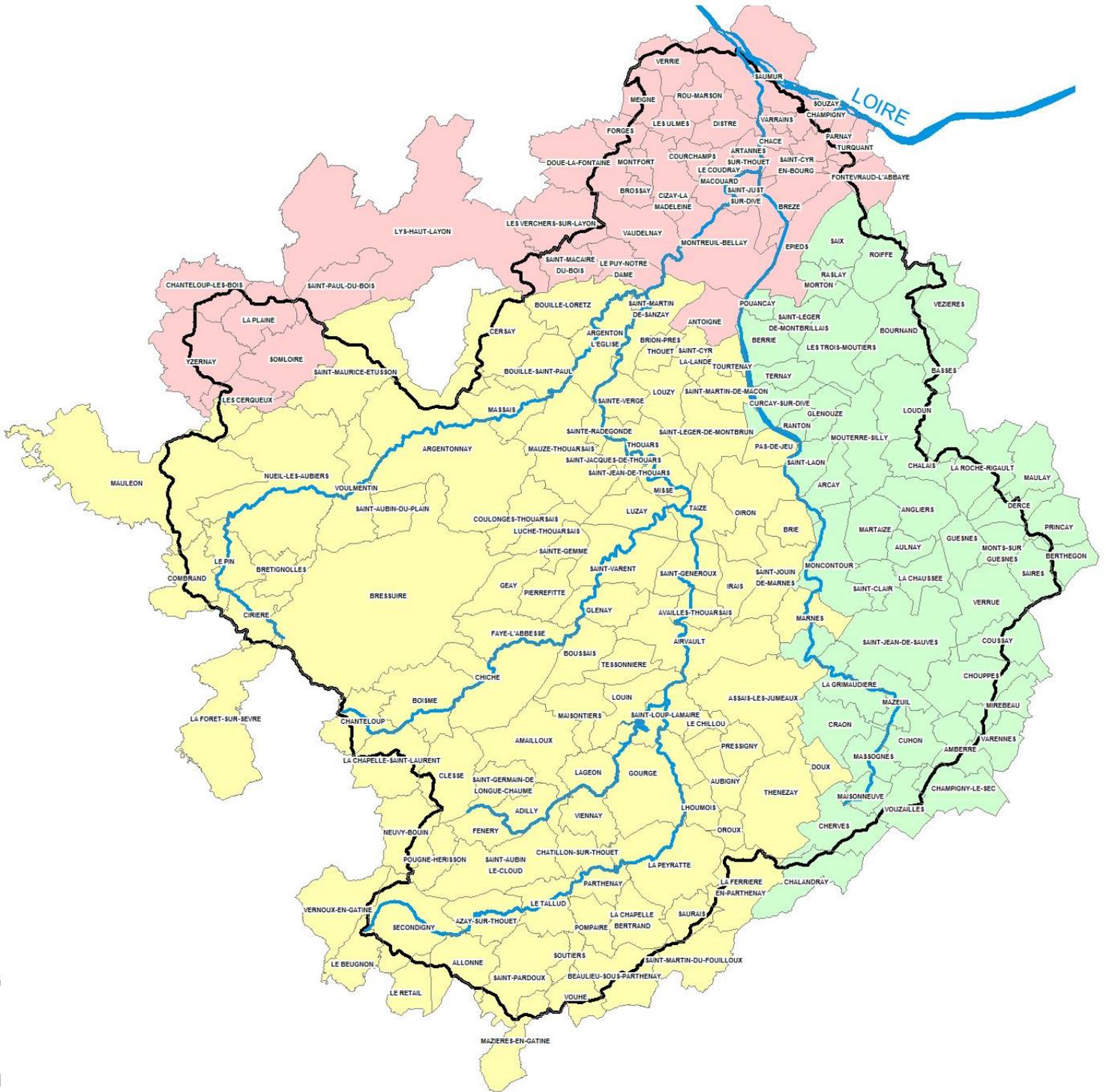
- **La zone bocagère vallonnée et humide de l'ouest**, sur les roches granitiques et métamorphiques, où les petites parcelles de prairie dominent : *La Gâtine de Parthenay, le Bocage Bressuirais, les Contreforts de la Gâtine et les bocages vendéens et maugeois.*
- **La plaine céréalière de l'est** développée sur les calcaires du Jurassique, où les parcelles de grandes dimensions sont dominantes : *Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars.*
- **Le plateau vallonné et boisé** sur des sols plus profonds. Ils conviennent aussi bien à la culture céréalière qu'à la viticulture et horticulture : *Le Vignoble du Haut Poitou, le Vignoble Saumurois, les coteaux du Layon et de l'Aubance, le Val d'Anjou et la Région du Tuffeau*

Les espaces naturels remarquables

De nombreux espaces naturels remarquables sont présents sur le bassin du Thouet, dont :

- La Réserve Naturelle du Toarcien (réserve géologique)
- Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine
- 10 sites classés et 21 sites inscrits
- 6 sites Natura 2000
- 71 ZNIEFF de type I et 10 ZNIEFF de type II
- 3 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- 34 Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- 2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- 9 sites d'intervention du CREN Poitou-Charentes





Le bassin du Thouet en quelques chiffres :

- 186 communes
- 2 régions (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et Pays de la Loire)
- 3 départements (Deux-Sèvres, Vienne et Maine et Loire)
- 11 Communautés de Communes et 3 Communautés d'Agglomération
- 230 640 habitants
- Superficie du bassin : 3 375 km²

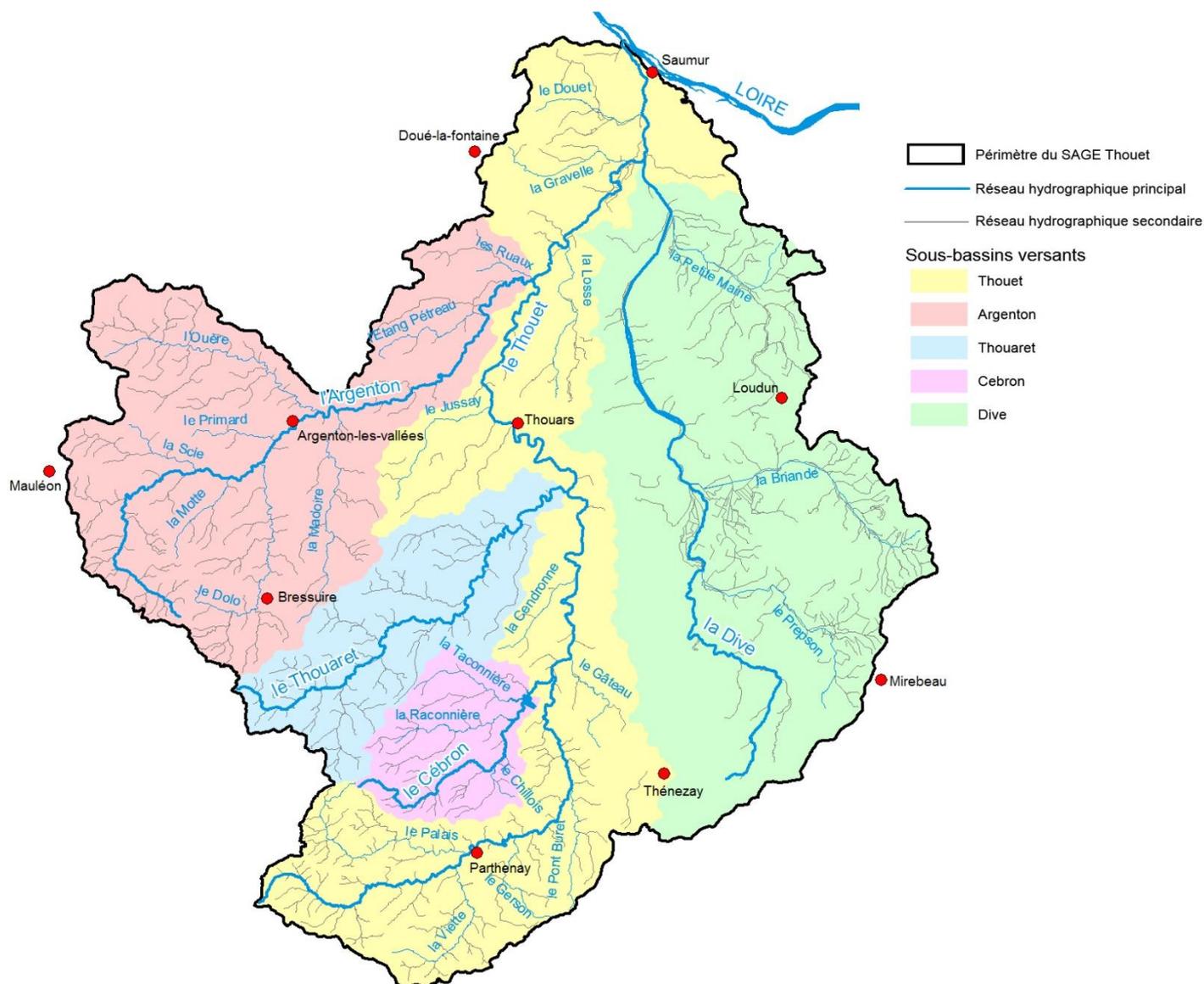
QUALITÉ DES EAUX

Les eaux superficielles

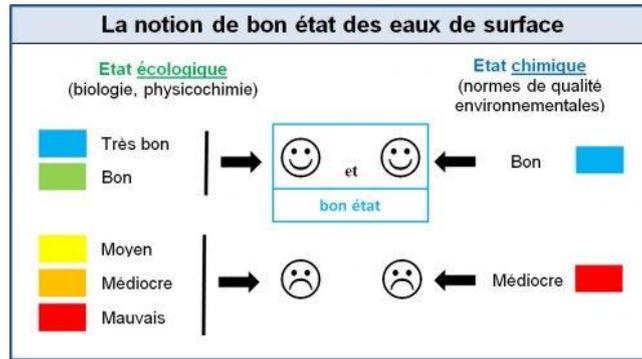
Les principaux affluents du Thouet sont en rive gauche le Cébron, le Thouaret et l'Argenton et en rive droite la Dive du nord. De nombreux autres cours d'eau de plus petites tailles forment également le réseau hydrographique du bassin du Thouet qui comprend environ 2 400 km de cours d'eau.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau, un état des lieux du bassin Loire-Bretagne a été réalisé. Cet état des lieux évalue pour chaque « masse d'eau », c'est-à-dire une unité hydraulique ou hydrogéologique cohérente si :

- l'atteinte du « bon état » est possible pour 2015 (classe « respect des objectifs »),
- compte tenu des politiques de gestion en cours, la masse d'eau ne pourra satisfaire aux objectifs de bon état en 2015 (classe « délai/actions supplémentaires » ou « risque »),
- les données sont insuffisantes pour faire l'évaluation et la projection à l'horizon 2015 (classe « doute »).



Le bon état des eaux superficielles :



Le bassin du Thouet comporte au total 33 masses d'eau superficielles, réparties sur les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et du Maine-et-Loire. Les résultats de cet état des lieux pour l'année 2013 concernant l'état écologique des eaux de surface sont présentés ci-après pour chaque masse d'eau du bassin du Thouet (données mises à jour en novembre 2015, état initial SDAGE 2016-2021).

Bassin Loire-Bretagne
SAGE Thouet

Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2011 à 2013)
Plans d'eau (données 2008 à 2013)
Eaux littorales (données 2011 à 2013)

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état
Cours d'eau

Etat	Niveau de confiance de l'état
Très bon	Élevé
Bon	Moyen
Moyen	Faible
Médiocre	
Mauvais	

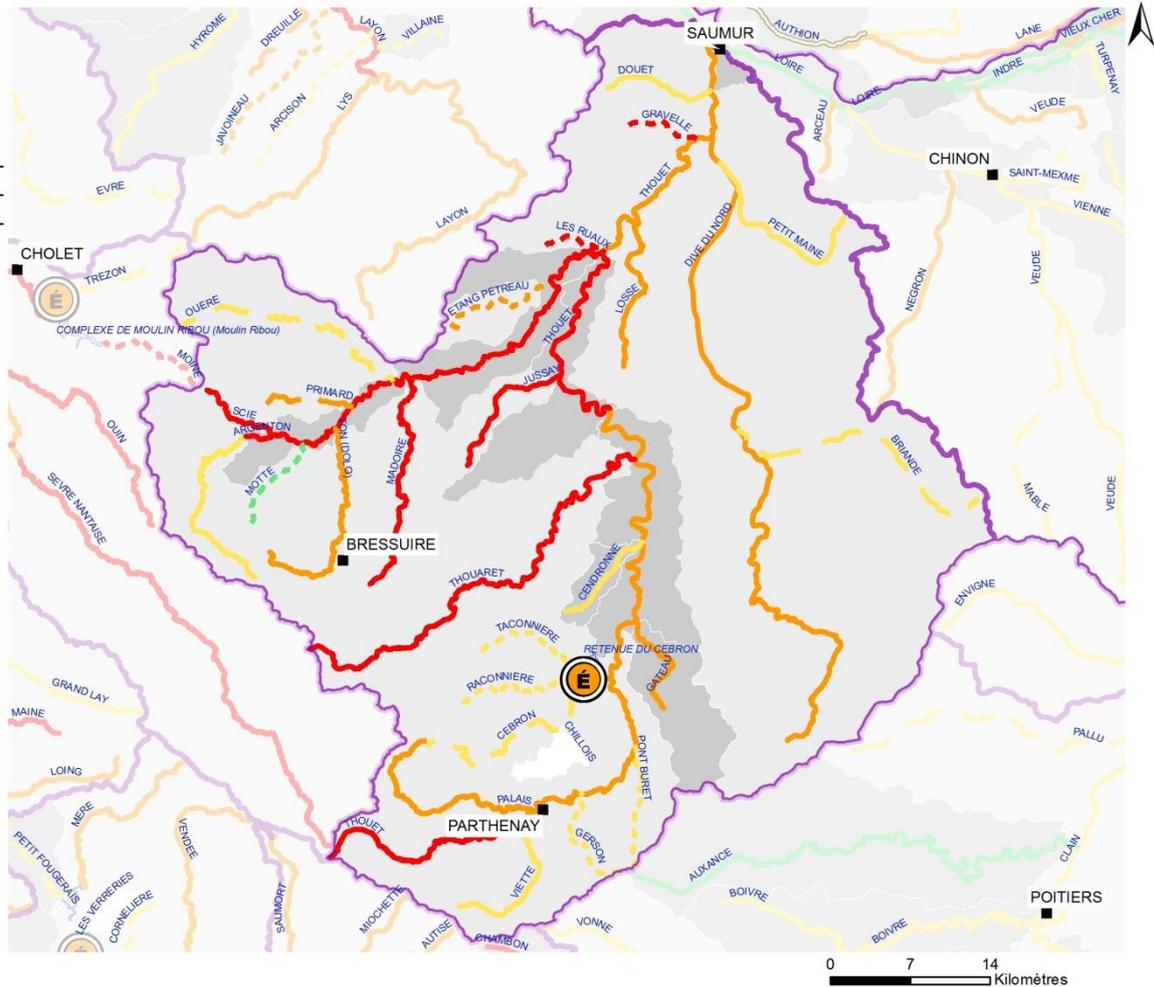
Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (E)	Très bon (bleu)
Moyen (M)	Bon (vert)
Faible (f)	Moyen (jaune)
	Médiocre (orange)
	Mauvais (rouge)
	Information non disponible (gris)

MEFM MEA	MEFM MEA
MEN	Masse d'eau surfacique

Echéances des objectifs

2015
2021
2027
objectif moins strict
villes principales
SAGE



©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2009 - DEP -20/11/2015
Agence de l'eau Loire Bretagne

Les paramètres déclassant en matière de risque de non atteinte des objectifs de bon état sont l'hydrologie (32 masses d'eau), les obstacles à l'écoulement (26 masses d'eau), la morphologie (22 masses d'eau), les macropolluants (18 masses d'eau), les pesticides (12 masses d'eau), les nitrates (2 masses d'eau) et les éléments toxiques (2 masses d'eau).

États et objectifs des masses d'eau du SAGE par sous-bassin (source : AELB, 2015)

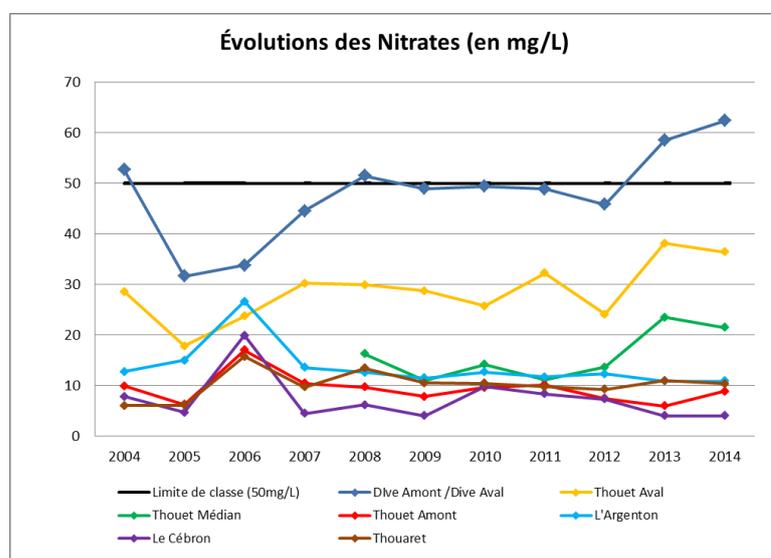
Sous-bassin	Nombre ME	État écologique 2013				Objectif de bon état écologique		
		Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	2015	2021	2027
Thouet	15	0	5	6	4	0	4	11
Dive	4	0	2	2	0	0	0	4
Argenton	10	1	2	3	4	0	1	9
Thouaret	1	0	0	0	1	0	0	1
Cébron	3	0	3	0	0	0	0	3
TOTAL	33	1	12	11	9	0	5	28

La qualité des eaux superficielles est suivie sur le bassin du Thouet par un réseau de 38 stations appartenant à différents réseaux de contrôle. Afin d'avoir une vision plus précise du territoire, une station « référente » a été choisie pour chacun des 8 sous-bassins principaux. Ces stations « référentes » sont généralement situées en aval de chaque sous-bassin afin d'être les plus représentatives et permettre de caractériser l'impact des usages observables sur ces secteurs.

Les 4 paramètres les plus déclassants pour la qualité de l'eau sur le bassin du Thouet – nitrates, phosphore total, carbone organique dissous et pesticides – ont été étudiés de façon plus précise.

Qualité physico-chimique des eaux superficielles

- Les Nitrates



Le bassin du SAGE Thouet présente des disparités par rapport aux teneurs en nitrates mesurées dans les eaux superficielles. L'analyse est scindée en 2 secteurs :

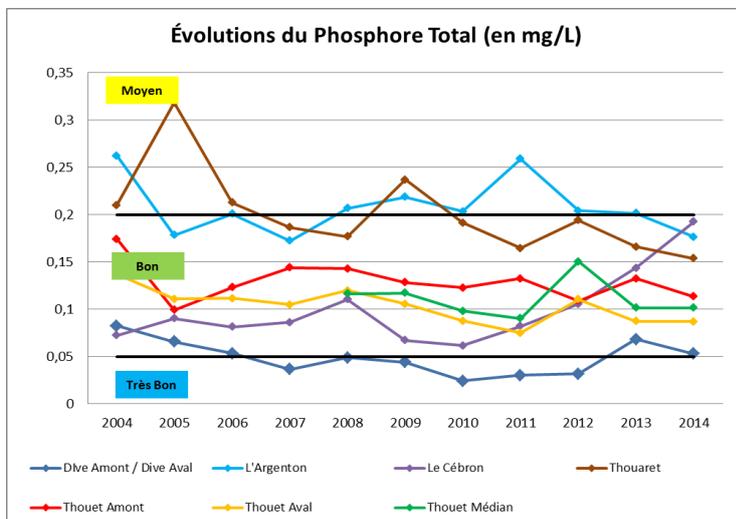
- la partie est du Thouet concernée par un plateau sédimentaire et une zone essentiellement céréalière.
- La partie ouest du Thouet représentée par des roches cristallines et une zone de polyculture élevage.

Les teneurs en nitrates sont faibles à moyennes sur l'ensemble du territoire sauf sur le sous-bassin de la Dive qui présente des valeurs en delà de la limite de classe (> 50 mg/L).

- Le phosphore total

Les valeurs en Phosphore Total oscillent entre les classes Très Bon (Dive Amont - Dive Aval) à Moyen (Argenton - Thouaret) pour les sous-bassins du SAGE Thouet.

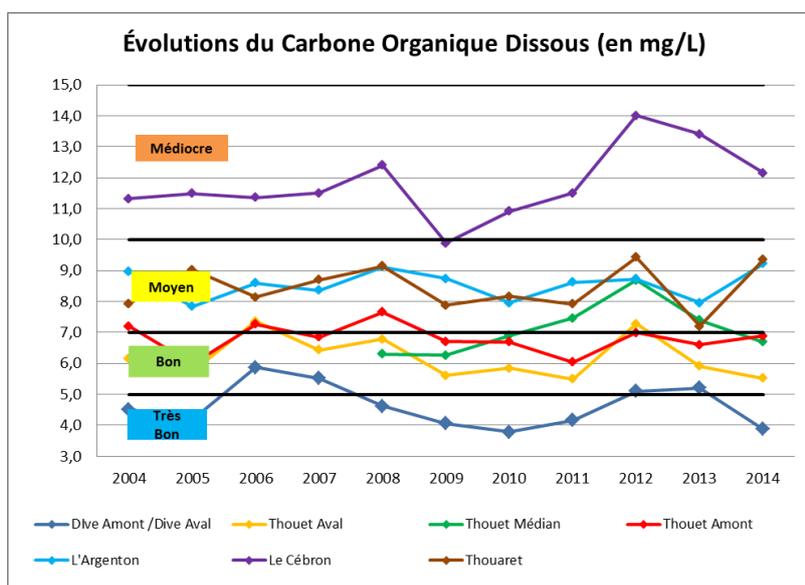
L'interprétation des analyses de l'élément phosphore est beaucoup plus délicate puisque celui-ci est souvent lié à des particules fines. En clair, plus le bassin versant sera sensible à la battance et dépourvu de couverture de sols (cultures annuelles), plus il aura une sensibilité par rapport à la concentration en phosphore dans l'eau.



Ainsi, les bassins versants sur terrains sédimentaires filtrants (Dive) sont beaucoup moins sensibles que les bassins versants avec des sols battants, cultivés (Thouet amont - Cébron) et concernés par une fertilisation phosphorée importante (Thouaret - Argenton).

- Le carbone organique dissous

Les valeurs en Carbone Organique Dissous (COD) oscillent entre les classes Très Bon (Dive Amont - Dive Aval) à Médiocre (Cébron) pour les sous-bassins du SAGE Thouet. Comme pour le phosphore, le niveau de carbone organique dissous est très fortement lié à la topographie et à la perméabilité des sols. Le sous-bassin du Cébron a des concentrations médiocres en COD. La présence de la retenue du Cébron a sans doute un lien avec de telles concentrations.



- Les produits phytosanitaires

Les analyses actuelles réalisées par les stations de mesures ne permettent pas de couvrir l'ensemble des produits utilisés et sont réalisées de façon ponctuelle sur un territoire donné. Toutefois, on peut noter que de nombreuses molécules sont retrouvées dans les eaux superficielles du bassin du Thouet et que les concentrations peuvent être supérieures au seuil de potabilité de 0,1 µg/L.

Les matières actives les plus fréquemment retrouvées sont :

- l'AMPA (Acide Amino Méthyl Phosphonique, produit de dégradation du glyphosate)
- le Diuron
- le Glyphosate
- l'Isoproturon
- le Diflufenicanil
- l'Atrazine et ses dérivés

- Qualité biologique des eaux superficielles

Le peuplement d'un cours d'eau est directement lié à la qualité des paramètres qui le caractérisent (température, pente, dureté, oxygène dissous, habitat, etc.) et des paramètres résultant de l'impact de l'activité humaine (pollution, restructuration, etc.). Ainsi, l'étude des différents organismes présents dans l'eau permet de déterminer la qualité de l'eau et du cours d'eau en général. On parle alors d'indices biologiques.

Complémentaires aux analyses physico-chimiques instantanées, les études des écosystèmes aquatiques permettent d'évaluer l'effet des perturbations d'origine humaine au travers des indices biologiques. Plusieurs communautés vivantes servent à calculer différents indices biologiques. Chacun d'eux apporte des informations spécifiques et complémentaires aux hydrobiologistes qui les interprètent. À noter que certaines variations dans les valeurs obtenues pour les indices biologiques peuvent s'expliquer par la localisation du point de mesure, l'objectif propre à chacune des stations pouvant différer (état global du cours d'eau, pression spécifique à une zone ciblée, etc.).

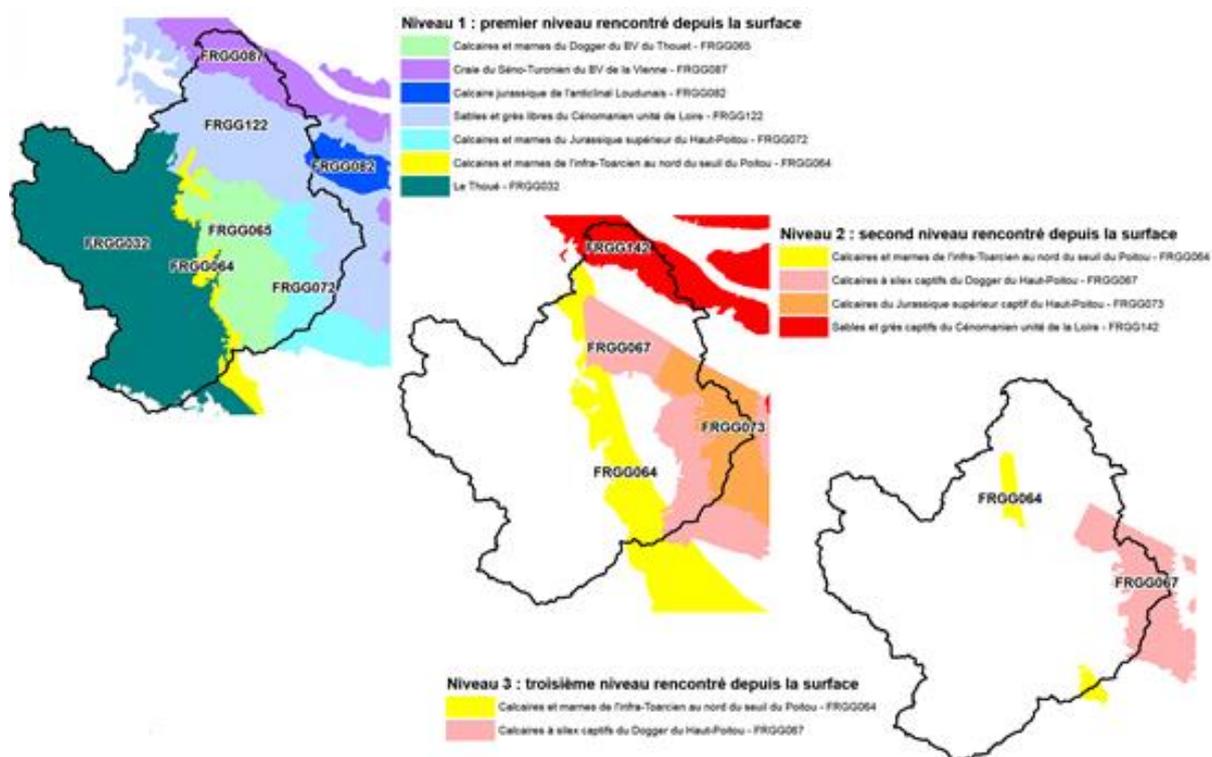
L'état initial du SAGE permet de retrouver des informations sur les indices biologiques suivants :

- Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)
- Indice Biologique Diatomées (IBD)
- Indice Poisson Rivières (IPR)

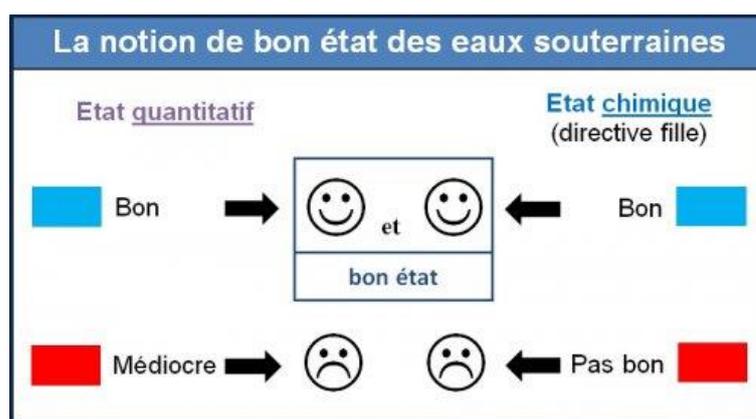
Ces indices montrent que les cours d'eau du bassin présentent des qualités très hétérogènes et qui évoluent au cours des années.

Les eaux souterraines

Pour les eaux souterraines, les masses d'eau sont des ensembles de systèmes aquifères, classés par type géologique. Il n'y a ni objectif écologique, la biologie n'entrant pas dans l'évaluation de l'état des eaux souterraines, ni critère de « masse d'eau fortement modifiée ». Les objectifs sont centrés sur un bon état chimique et un bon état quantitatif.



Le bon état des eaux souterraines



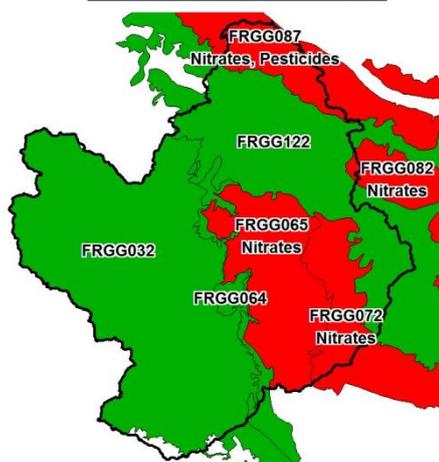
Le bassin versant du Thouet compte 10 masses d'eau souterraines incluses en totalité ou en partie dans le bassin. Les résultats de l'état des lieux pour l'année 2013 (données mises à jour en octobre 2015) montrent que la plupart des premières masses d'eau souterraines rencontrées depuis la surface (7 masses d'eau en niveau 1 sur les 10 masses d'eau souterraines comprises dans le bassin du Thouet) sont confrontées à un risque « nitrates et pesticides » très important. En effet, 4 masses d'eau sur 7 sont classées en risque et nécessitent par conséquent des délais et des actions supplémentaires.

Pour les nappes captives (niveau 2 et 3), toutes les masses d'eau sont classées comme respectant le bon état chimique associé à une gestion quantitative équilibrée en 2015 sauf la masse d'eau « Sables et grès captifs du Cénomanien – Unité Loire » (FRGG142) qui présente un mauvais état quantitatif.

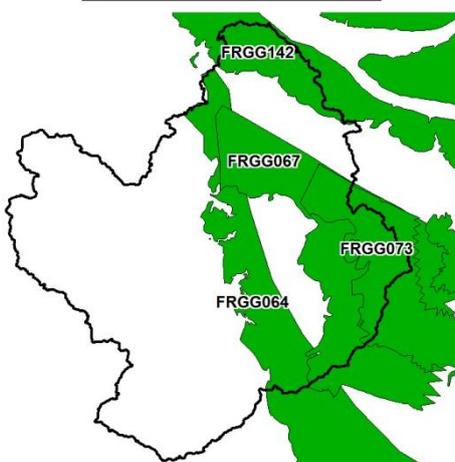
Des risques de non atteinte du bon état quantitatif ont ainsi été identifiés pour les calcaires et marnes du Jurassique supérieur du Haut Poitou (FRGG072), les sables et grès libres du Cénomanien (FRGG122) et les sables et grès captifs du cénomanien (FRGG142) du fait des prélèvements importants réalisés pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation.

Masses d'eau souterraines : État qualitatif

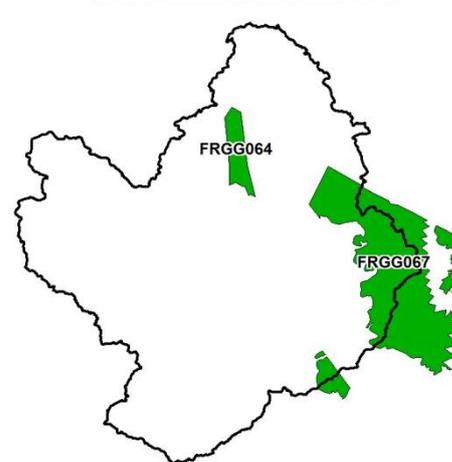
Masses d'eau souterraines de niveau 1



Masses d'eau souterraines de niveau 2

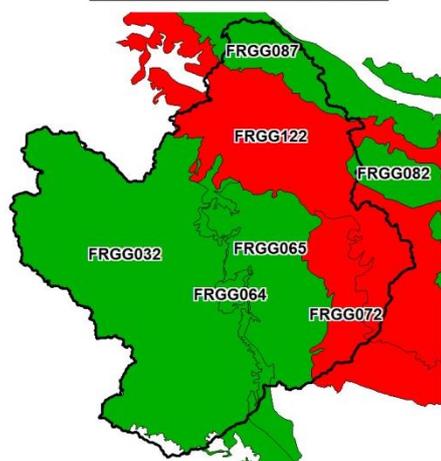


Masses d'eau souterraines de niveau 3

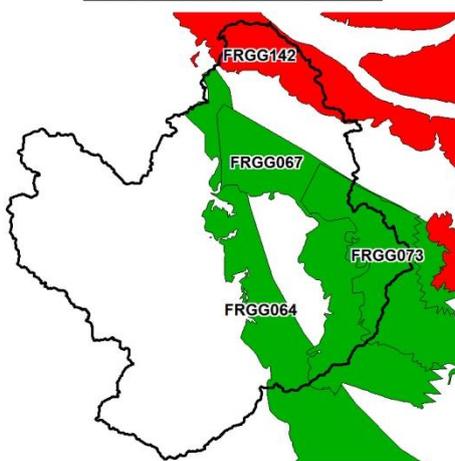


Masses d'eau souterraines : État quantitatif

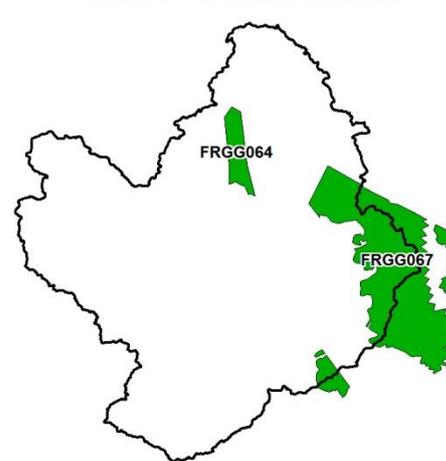
Masses d'eau souterraines de niveau 1



Masses d'eau souterraines de niveau 2



Masses d'eau souterraines de niveau 3



Qualité des eaux au niveau des captages AEP « Grenelle »

Sur le territoire du SAGE Thouet, 31 captages AEP sont présents (plus 13 captages situés sur les communes limitrophes hors périmètre du SAGE mais utilisés pour l'alimentation en eau potable du bassin). Ils sont inégalement réparties sur le territoire, et situés principalement sur la partie Est du bassin. Cette localisation s'explique par la nature du substrat géologique. L'essentiel des ressources pour l'eau potable se trouve dans les aquifères du Dogger et du Jurassique supérieur. Parmi les captages présents dans le périmètre du SAGE, 11 sont classés en captage Grenelle.

- BAC des Lutineaux / Ligaine / Pas-de-Jeu

La masse d'eau « Calcaires et marnes du Dogger du BV du Thouet » (FRGG065) est exploitée pour l'AEP au niveau de ces captages. Cette masse d'eau dispose actuellement d'un état chimique mauvais, déclassé par le paramètre « nitrate ». Les analyses montrent une qualité des eaux brutes fortement dégradées par les nitrates et très régulièrement au-dessus de la barre des 50 mg/L. À certaines périodes, des pics peuvent dépasser les 80 mg/L sur les BAC de Pas de jeu et de Ligaine. On remarque que certaines valeurs se rapprochent même du seuil limite des 100 mg/L avant traitement, ce qui entrainerait en cas de dépassement une interdiction de distribution des eaux issues du captage en question. Le captage de Ligaine a d'ailleurs déjà dépassé ce seuil limite, entraînant sa fermeture temporaire.

Pour ce qui est des produits phytosanitaires, les pesticides sont peu détectés dans les eaux brutes et ne dépassent pas la norme des 0,1 µg/L. Seule une détection en 2-Hydroxysimazine proche de ce seuil a été observée sur Ligaine en été 2011. Cependant, des détections sont quand même à signaler pour chacun des captages analysés.

- BAC de Seneuil

L'unique captage de ce BAC exploite la nappe contenue dans les calcaires fissurés et karstifiés du Dogger (FRGG065). Les analyses font état d'une moyenne en nitrates de 49,3 mg/L et d'une moyenne des pics hivernaux de 57 mg/L sur la période 1998 - 2012. Les teneurs oscillent de part et d'autre de la limite de qualité de 50 mg/L.

Les pesticides sont, au même titre que les nitrates, un véritable enjeu sur le bassin de Seneuil. Les dépassements en herbicides supérieurs à 0,1 µg/L sont fréquents et peuvent atteindre des concentrations très élevées comme 0,8 µg/L de 2,4-dichlorophénoxyacétique en 2010.

- BAC de la Fontaine-Bourreau

Ce captage exploite une nappe localisée dans des calcaires fissurés (Calcaires à silex captifs du Dogger du Haut-Poitou, FRGG067), alimentée pour partie par la pluviométrie directe et pour une part non négligeable par les circulations d'eau souterraines.

Le paramètre nitrate se retrouve en faible proportion sur ce bassin. La concentration moyenne est inférieure à 10 mg/L sur la période 2005 – 2012 avec un pic en 2010 à 20 mg/L.

Par contre, les eaux brutes du captage présentent une pollution importante induite par des produits phytosanitaires. Les détections sont régulières et toujours supérieures à la valeur maximale admissible de 0,1µg/L pour le Bentazone. On notera également que l’Atrazine-2-hydroxy est retrouvée dans des concentrations supérieures à 0,1 µg/L et des traces régulières d’Améthryne sont également détectées.

Captages abandonnés

On notera également l’abandon de nombreux captages sur le bassin depuis de nombreuses années pour différentes raisons dont la qualité des eaux captées.

Masse d’eau « plan d’eau »

Il existe une seule masse d’eau « plan d’eau » sur le bassin du Thouet : La Retenue du Cébron. Avec sa production annuelle en eau potable proche des 7 millions de m³ représentant 20 % des besoins du département, l’unique point de captage du Cébron constitue une ressource principale et stratégique pour l’alimentation en eau potable du centre et nord Deux-Sèvres.

L’état écologique de cette masse d’eau est considéré comme Mauvais et l’objectif d’atteinte du bon état est fixé à 2021.

Les suivis de la qualité des eaux brutes au niveau du captage du Cébron montrent que le paramètre nitrate se retrouve en faible proportion sur ce bassin. La concentration moyenne tourne autour de 10 mg/L sur la période 2007 – 2012 avec des pics hivernaux approchant 25 mg/L. Pour le paramètre « Carbone organique total » (COT) les concentrations sont élevées mais stables. La moyenne de COT est de 12 mg/L (période 2007-2012) avec une concentration dans les eaux traitées proche de 2,9 mg/L. Cette valeur est au-dessus de la référence de qualité des eaux destinées à la consommation humaine de 2 mg/L. Sur la même période, la moyenne en phosphore total des eaux brutes était de 0,2 mg/L, teneur caractéristique d’un milieu hyper-eutrophe.

Pour ce qui est des détections de produits phytosanitaires, les analyses montrent que les concentrations en pesticides sont proches des exigences de l’eau traitée. Les détections sont faibles au niveau du point de captage mais elles sont par contre beaucoup plus régulières sur le réseau « rivière ». Les molécules retrouvées aux plus fortes concentrations sont des herbicides.

QUANTITÉ DES EAUX

Hydrologie

L'hydrologie du bassin du Thouet est suivie grâce à 14 stations de mesure réparties sur le Thouet et ses principaux affluents.

Le point nodal du bassin du Thouet, défini par le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015, se situe à Montreuil-Bellay. Les débits caractéristiques de ce point nodal sont :

- Débit Objectif d'Étiage (DOE) = 0,5 m³/s
- Débit de CRise (DCR) = 0,2 m³/s

Le DOE est une valeur de débit moyen mensuel au point nodal, au-dessus de laquelle il est considéré qu'à l'aval du point nodal, l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets, ...) est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique. C'est un objectif structurel, arrêté dans le SDAGE, SAGE et documents équivalents, qui prend en compte le développement des usages à un certain horizon (10 ans pour le SDAGE). Il peut être affecté d'une marge de tolérance et modulé dans l'année en fonction du régime (saisonnalité). L'objectif DOE est atteint par la maîtrise des autorisations de prélèvements en amont, par la mobilisation de ressources nouvelles et des programmes d'économies d'eau portant sur l'amont et aussi par un meilleur fonctionnement de l'hydrosystème.

Le Débit de Crise quant à lui est la valeur de débit au-dessous de laquelle sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans les milieux. Il doit en conséquence être impérativement sauvegardé par toutes mesures préalables, notamment de restriction des usages.

Le régime hydrologique du Thouet est de type pluvio-océanique avec des hivers pluvieux et froids et des étés chauds et secs. Les pluies sont souvent régulières et douces mais la nature des roches, notamment le socle imperméable à l'amont du bassin, favorise un écoulement brutal et immédiat. Il est donc caractérisé par des crues rapides, pouvant survenir toute l'année, hormis en période estivale.

On note par ailleurs une influence aval importante de la Loire. En période de crue, si la cote de la Loire est élevée, l'écoulement du Thouet est gêné ; la crue est alors amplifiée en amont immédiat. L'influence de la Loire se fait ainsi ressentir au moins jusqu'au fossé d'Artannes. Les débits maximums observés depuis 1965 atteignent la valeur approximative de 500 m³/s (crue d'occurrence centennale de 1983).

Le Thouet subit des étiages très sévères en période estivale. Cet abaissement spectaculaire des débits est en partie dû au très faible soutien des nappes souterraines qui s'assèchent au cours de l'été. Par ailleurs, les fortes sollicitations dont fait l'objet le cours d'eau (notamment à des fins agricoles) aggravent la situation d'étiage. Le débit d'étiage peut alors être inférieur à 2 m³/s en aval du cours d'eau.

*Débits moyens en période d'étiage et de crues sur le Thouet et ses principaux affluents
(source : Banque hydro, 2013)*

	Chronique	BV drainé (en km ²)	MODULE (en m ³ /s)	Basses eaux			Haute eaux		
				VCN 3 (1/5)	VCN 10 (1/5)	QMNA 5	Qj 5	Qj 10	Qj 20
Thouet à Saint Loup L8122140	1992 - 2013	384	4,80	0,035	0,046	0,063	120	150	170
Cébron à Saint Loup L8134020	1982 - 2013	162	1,04	0,012	0,015	0,028	31	40	49
Le Thouaret à Luzay L8213010	1971 - 2013	308	1,71	0,002	0,002	0,003	41	51	61
L'Argenton à Massais L8343010	1969 - 2013	634	4,55	0,007	0,011	0,025	110	130	160
La Dive du Nord à Marnes L8503010	1969 - 2013	167	0,98	0,190	0,21	0,24	4,2	5,2	6,1
La Dive à Pouançay L8523010	1967 - 2013	785	2,33	0,140	0,160	0,330	13	16	19
Le Thouet au Tallud L8102120	1985 - 2013	85	1,01	0,008	0,013	0,051	17	20	23
Le Cébron à Gourgé L8134030	1983 - 2013	68	0,49	0,001	0,001	0,001	17	20	24
Le Thouet à Saint Généroux L8142110	1972 - 2013	701	5,36	0,097	0,130	0,2	130	170	200
Le Thouet à Missé L8222110	1992 - 2013	997	9,11	0,32	0,37	0,41	270	340	410

Module : moyenne interannuelle des débits moyens annuels sur une longue période
(= donnée de référence)

Débits de référence d'une crue :

- **Qj5** : débit journalier moyen de crue de période de retour quinquennale
(la probabilité d'apparition sur une année est de 1/5)
- **Qj10** : fréquence décennale
- **Qj20** : fréquence vicennale

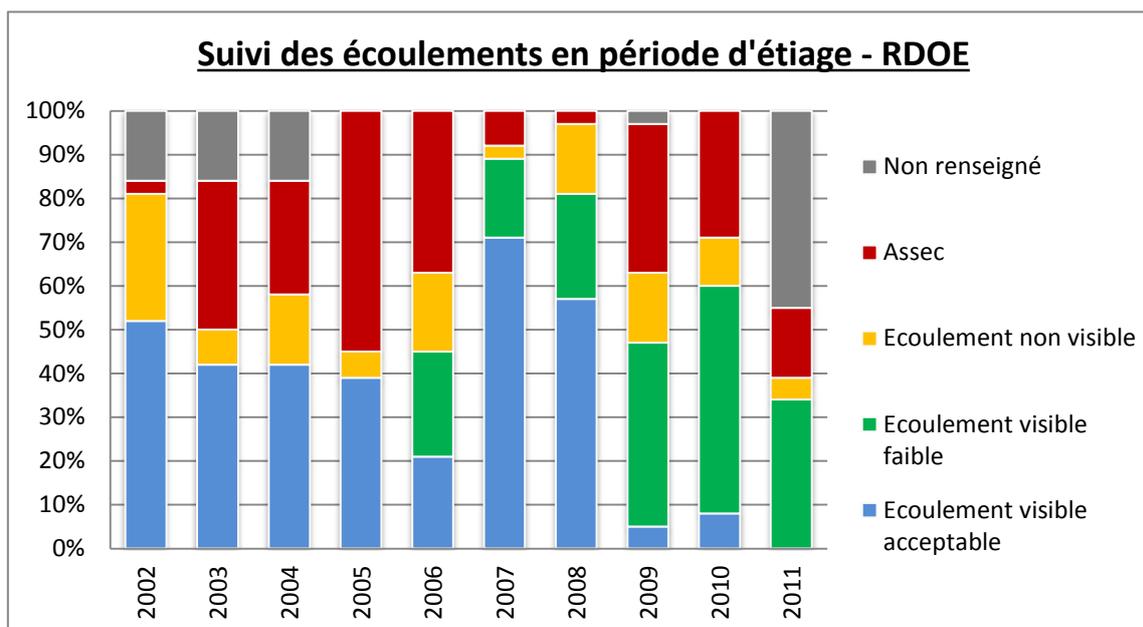
Débits de référence en étiage :

- **QMNA5** : débit mensuel minimal annuel sur une année d'étiage de type quinquennale
- **VCN10** : débit minimal mesuré sur 10 jours consécutifs, sur une année d'étiage de type quinquennale
- **VCN3** : mesure sur 3 jours consécutifs

Assec

Sur le bassin du Thouet, des secteurs d'assec récurrents sont connus et identifiés sur certains cours d'eau comme :

- *L'Ouère et la Madoire sur le sous-bassin de l'Argenton*
- *La Gâtine sur le sous-bassin du Thouaret*
- *La Raconnière et la Taconnière sur le sous-bassin du Cébron*
- *Dive du nord sur le sous-bassin de la Dive.*



Suivi des écoulements en période d'été sur les stations du réseau RDOE (source : ONEMA, 2013)

Gestion de la ressource en période d'été

Arrêtés cadre sécheresse

Des arrêtés cadres « sécheresse » sont pris par les Préfets dans chaque département afin de préserver certains cours d'eau qui, même en dehors d'épisodes de sécheresse sévère, présentent périodiquement de faibles débits en période d'été.

Ces arrêtés ont pour objet de :

- *définir et délimiter les zones d'alerte sur lesquelles peuvent s'appliquer des mesures de limitation ou d'interdiction temporaire des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de pénurie de la ressource en eau ;*
- *définir les plans d'alerte comprenant différents seuils de référence en-dessous desquels des mesures de limitation ou d'interdiction temporaire des prélèvements s'appliquent ;*
- *définir les mesures de gestion, de limitation ou d'interdictions temporaires des usages de l'eau applicables dès lors que les seuils de référence sont atteints.*

Il existe au total 6 zones d'alerte sur le bassin du Thouet qui font l'objet de 2 arrêtés sécheresse (« Thouet, Thouaret, Argenton (TTA) » et « Dive du nord »). Elles sont toutes coordonnées par le Préfet des Deux-Sèvres et elles font l'objet de zones et de plans d'alerte bien spécifiques.

Suite à ces arrêtés cadre, des arrêtés de limitation des usages de l'eau sont ensuite pris par le Préfet au cours de l'année en fonction du franchissement des seuils.

Sur les 9 dernières années, on comptabilise 554 jours de franchissement du seuil de coupure sur le Thouaret (Luzay), 455 jours sur l'Argenton (Massais), 42 jours sur le Thouet médian, 8 jours sur la Dive (Marnes) et 68 jours sur le Thouet aval (Montreuil-Bellay) sur la période 2005-2014.

Prélèvements sur la ressource

Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

L'ensemble des eaux superficielles et souterraines du bassin du Thouet est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

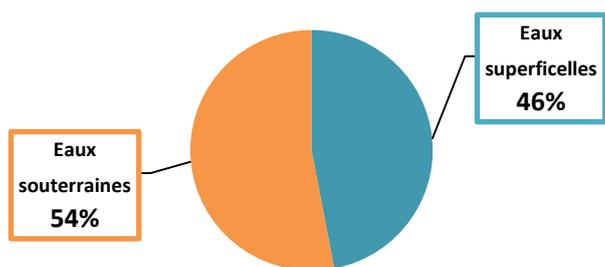
Zone de Répartition des Eaux (ZRE) : Ce classement entérine la reconnaissance d'un déséquilibre durable entre la ressource disponible et les besoins en eau (des usages et des milieux) sur la zone considérée ; le manque d'eau est devenu chronique et justifie une réglementation renforcée pour encadrer la gestion des prélèvements.

Le classement en ZRE est à l'origine, sur le bassin du Thouet, de la définition de volumes maximums prélevables (notification du 16 mai 2012) et la mise en place d'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC), structures en charge de la gestion et de la répartition des volumes d'eau à usage agricole.

Alimentation en eau potable

Il existe 31 captages à l'intérieur du périmètre du SAGE qui permettent d'assurer la production d'eau potable sur le bassin du Thouet. 13 captages, hors bassin mais sur les communes limitrophes, sont également utilisés pour l'AEP. Les prélèvements destinés à la production d'eau potable à l'échelle du bassin représentent un total de 14,1 Mm³ sur l'année 2011 et 13,9 Mm³ pour 2012.

Les prélèvements annuels moyens en 2012 pour l'alimentation en eau potable sont réalisés à 41 % dans retenue du Cébron, à 35,1 % dans les nappes du Dogger et à 12,2 % dans les sables et grès du Cénomaniens. Les autres ressources sollicitées sont la nappe du jurassique supérieur avec 2,5 % des prélèvements moyens et les sources (Cadorie et la Fontaine de Son) pour 4,6 % des volumes moyens prélevés.



Répartition des prélèvements AEP par type de ressource

On constate que 54 % des volumes sont prélevés en nappe phréatique et 46 % dans la ressource de surface. Ainsi, près de la moitié des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable dépendent de la ressource de surface, de sa disponibilité quantitative et qualitative.

Irrigation

Les prélèvements annuels pour l'irrigation sont en moyenne de 11,9 Mm³ (sur la période 2008/2011) sur le périmètre du SAGE. Ces prélèvements varient beaucoup d'une année sur l'autre du fait de la variabilité du contexte climatique. Le volume minimum prélevé pour l'irrigation l'a été en 2008 avec 9,2 Mm³ et le maximum en 2010 avec 13,2 Mm³.

Au niveau du type de prélèvement, la répartition géographique est nette. À l'Ouest, la majorité des prélèvements sont réalisés dans les eaux superficielles et à l'Est dans les eaux souterraines. Le substrat géologique explique cette répartition, notamment le fait que le sous bassin de la Dive représente 68 % du volume total prélevé dans les eaux souterraines.

De manière générale, sur le bassin du Thouet, les prélèvements dans les eaux de surface sont les plus importants et représentent 55 % du volume total.

Enfin on notera la faible part des surfaces irriguées (<5 %) sur le SAGE Thouet (données RPG 2008-2009).

Industrie

Sur le périmètre du SAGE en 2011, 13 industries étaient redevables à l'Agence de l'Eau pour un total de 14 points de prélèvements. Les prélèvements concernent à 83 % des industries issues du secteur agroalimentaires.

Les prélèvements annuels pour l'industrie sont en moyenne de 754 000 m³ (sur la période 1999/2008). En constante diminution entre 2005 et 2010, les volumes prélevés atteignent 678 069 m³/an en 2011. Suivant la tendance nationale, les prélèvements industriels ont globalement diminué sur le bassin du Thouet, en lien avec les investissements réalisés dans la maîtrise de la consommation d'eau industrielle et les économies d'eau.

Les prélèvements sont principalement réalisés à partir des eaux superficielles (dont 33 % directement dans un cours d'eau, 42 % en nappe alluviale et 25 % dans les sources) tandis que tous les prélèvements en eaux souterraines concernent les nappes profondes.

Risque d'inondation

Le long du Thouet, il n'y a le plus souvent que quelques habitations par commune qui soient concernées par les débordements de la rivière principale. Font exception Parthenay, Saint-Loup-Lamairé et Thouars dans le département des Deux Sèvres ; en Maine-et-Loire, Montreuil Bellay et Saint-Just-sur-Dive, puis Saumur, où la remontée des crues de la Loire dans le lit du Thouet peut engendrer d'importantes inondations, sont les principales communes à enjeux.

Le cas de la retenue du Cébron présente un risque majeur de rupture de digue et est identifié comme tel dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs 79. Dans une moindre mesure, le bassin du Thouet présente également de nombreux ouvrages pouvant engendrer des crues en cas de rupture.

Sur le bassin du Thouet les cours d'eau concernés par un Atlas des Zones Inondables (AZI) sont Le Thouaret, L'Argenton, La Madoire, Le Dolo, L'Argent, La Dive, La Petite Maine.

Le bassin versant du Thouet est concerné par le Plan Prévention et Prévision des Risques d'Inondation (PPRI) du Thouet qui a été approuvé en avril 2008 pour la partie Maine-et-Loire et en novembre 2008 pour la partie Deux-Sévrienne.

Stations suivis SPC Vienne-Charente-Atlantique	Cours d'eau	Date de crue historique	Hauteur de crue (m)
Le Tallud (La Pêchellerie)	Thouet	5 janvier 1961	2,98
		16 décembre 2011	2,88
		13 février 2014	2,62
Parthenay (Saint-Jacques)	Thouet	5 janvier 1961	5,35
		16 décembre 2011	4,20
		13 février 2014	3,29
Saint-Loup-Lamairé (Pont)	Thouet	5 janvier 1961	5,28
		22 janvier 1995	3,92
		5 janvier 2001	3,88
Saint-Généroux	Thouet	22 janvier 1995	4,38
		16 décembre 2011	3,60
		14 février 2014	3,06
Missé	Thouet	5 janvier 1961	5,42
		23 janvier 1995	4,75
		17 décembre 2011	4,36
Montreuil-Bellay (Pont Napoléon)	Thouet	14 février 2014	1,88
		17 décembre 2011	1,72
		2 février 2013	1,39
Chacé (Pont)	Thouet	10 avril 1983	5,20
		14 février 2014	4,35
		18 janvier 2004	4,20

La crue de janvier 1961 correspond à une crue historique connue sur la quasi-totalité du Thouet avec des périodes de retour estimées à 50 ou 60 ans sur la partie la plus en amont et à 40 ans sur la partie à l'aval de Gourgé. La crue de janvier 1995 a une période de retour estimée à 10 ans.

MILIEU AQUATIQUE

Les têtes de bassin versant

Les têtes de bassin versant constituent des lieux privilégiés dans le processus d'épuration de l'eau, contribuent à la régularisation des régimes hydrologiques et abritent des habitats d'une grande biodiversité. Ces milieux s'entendent comme les bassins versants des cours d'eau dont le rang de Strahler est inférieur ou égal à 2 et dont la pente est supérieure à 1 % (ce critère peut être adapté localement).

Le SDAGE Loire-Bretagne prévoit que les SAGE comprennent systématiquement un inventaire des zones de têtes de bassin, une analyse de leurs caractéristiques, notamment écologiques et hydrologiques et définissent des objectifs et des principes de gestion adaptés à la préservation et à la restauration de leur qualité. Ce travail devra être réalisé par le SAGE Thouet.

Les zones humides

"On entend par zone humide, les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année."

Aujourd'hui, les zones humides ne sont plus seulement considérées comme des écosystèmes riches qu'il nous faut protéger, mais également comme des éléments fonctionnels indispensables pour la gestion de la ressource en eau. En effet, ces milieux assurent des fonctions essentielles, tant sur le volet qualitatif que quantitatif, dans le contrôle de cette ressource.

Depuis 2013, plusieurs collectivités ont procédé à la réalisation d'inventaire de zones humides en vue d'anticiper la création ou la révision de leur document d'urbanisme. À la date du 9 décembre 2014, 32 inventaires sont validés par la Commission Locale de l'Eau selon le respect de la méthodologie du SAGE.

Ainsi, sur un peu plus de 4 100 ha de zones humides inventoriées, près de 46 % se situent en bordures de cours d'eau, plus d'un quart (26,90 %) se retrouvent au niveau des plaines et plateaux sous forme de marais et landes humides et 15 % sont en bordures de plans d'eau. Les plaines alluviales ainsi que les zones humides de bas-fond sont plus ponctuelles.

Les espèces

Espèces patrimoniales

Le bassin du Thouet recense un grand nombre d'espèces, dont certaines possèdent un intérêt particulier de par leur statut d'espèces protégées, déterminantes ou patrimoniales.

Ci-dessous un listing non exhaustif des espèces liées au milieu aquatique :

- Flore : l'Ophioglosse des Açores, la Renoncule nodiflore, l'Orpin velu, la Scosonère des prés, l'Orchis incarnat, l'Orchis à fleurs lâches, la Fritillaire pintade, ...
- Mammifères : la Loutre d'Europe, le Castor d'Eurasie, ...
- Amphibiens : l'Alyte accoucheur, la Grenouille agile, la Rainette arboricole, le Triton crêté, le Triton marbré, ...
- Poissons : le Chabot, la Lamproie de Planer, le Brochet, l'Anguille, la Truite fario, ...
- Insecte : l'Agrion de Mercure, le Cordulegastre annelé, la Rosalie des Alpes, le Criquet ensanglanté, ...
- Avifaune : le Martin-pêcheur, le Combattant varié, le Courlis cendré, Faucons, Busards, ...
- Reptiles : la Couleuvre à collier, la Couleuvre vipérine, le Lézard vert, ...

Espèces envahissantes

Les inventaires réalisés sur le territoire mettent également en avant la présence d'espèces envahissantes comme :

- Espèces végétales aquatiques : les Élodées, les Jussies, le Myriophylle du Brésil, le Lagarosiphon, l'Égérie dense
- Espèces végétales terrestres : les Renouées Asiatiques, l'Érable négundo, la Balsamine de l'Himalaya, l'Ambrosie à feuilles d'armoise, la Stramoine commune
- Espèces animales : l'Écrevisse Américaine, l'Écrevisse de Louisiane, l'Écrevisse signal, le Ragondin, le Rat musqué, le Xénope lisse, la Perche-soleil, le Corbicule asiatique

Catégories et peuplements piscicoles

Sur le territoire du SAGE Thouet, la Dive du Nord (ou Dive mirebalaise) et ses affluents en amont de la D162, le Ru de Brie, la Vieille Dive, le fossé courant, et le Gâteau (affluent du Thouet), sont classés en 1^{ère} catégorie piscicole. Tous les cours d'eau ou portions de cours d'eau du bassin non classés en première catégorie sont classés en 2^{nde} catégorie piscicole.

Les PDPG (Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles) de Maine-et-Loire (49), des Deux-Sèvres (79) et de la Vienne (86) ont délimité 13 contextes piscicoles sur le bassin du Thouet.

Sur les 13 contextes du périmètre du SAGE, aucun n'est défini comme étant conforme, 7 sont classés comme étant perturbés et 6 comme étant dégradés. Seul le Thouet amont se voit proposer une gestion patrimoniale. Si pour le sous-bassin du Gâteau cette gestion n'est différée qu'à court terme (5 ans), elle est différée à plus long terme pour les sous-bassins restants, en raison de leur état fonctionnel plus fortement impacté.

Des arrêtés préfectoraux permettent de lister de façon non exhaustive des frayères potentielles sur le bassin du Thouet, pour des espèces comme la Truite fario, le Brochet, le Chabot, ou encore la Lamproie de Planer.

Continuité écologique

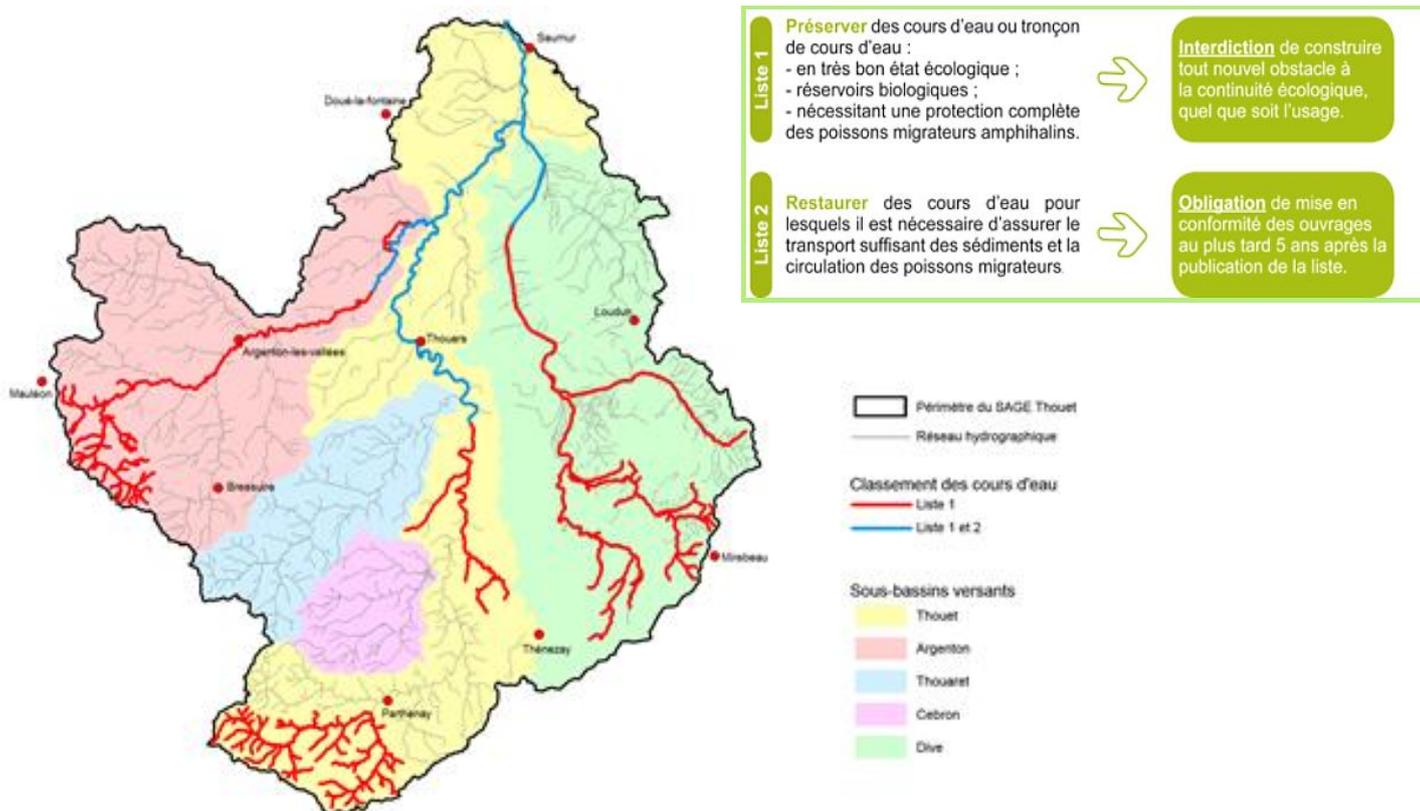
La continuité d'un cours d'eau est une notion introduite en 2000 par la Directive Cadre Européenne sur l'eau. En droit français, assurer la continuité écologique, c'est notamment permettre :

- **la libre circulation des organismes aquatiques et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri**
- **le transport naturel des sédiments de l'amont à l'aval des cours d'eau.**

Le défaut de continuité écologique peut être la conséquence de la présence d'ouvrages en travers des cours d'eau, mais aussi d'ouvrages coupant les connexions latérales. En plus de constituer une entrave à la circulation des poissons, la fragmentation des cours d'eau affecte les capacités d'adaptation des espèces aux changements climatiques, induit des perturbations du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et réduit l'efficacité des services rendus par les écosystèmes.

Classement des cours d'eau

Pour répondre à cette exigence européenne de continuité écologique, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de décembre 2006 a défini le nouveau dispositif de classement de cours d'eau. Ces nouveaux classements, entrés en vigueur depuis le 10 juillet 2012, reposent sur 2 listes.

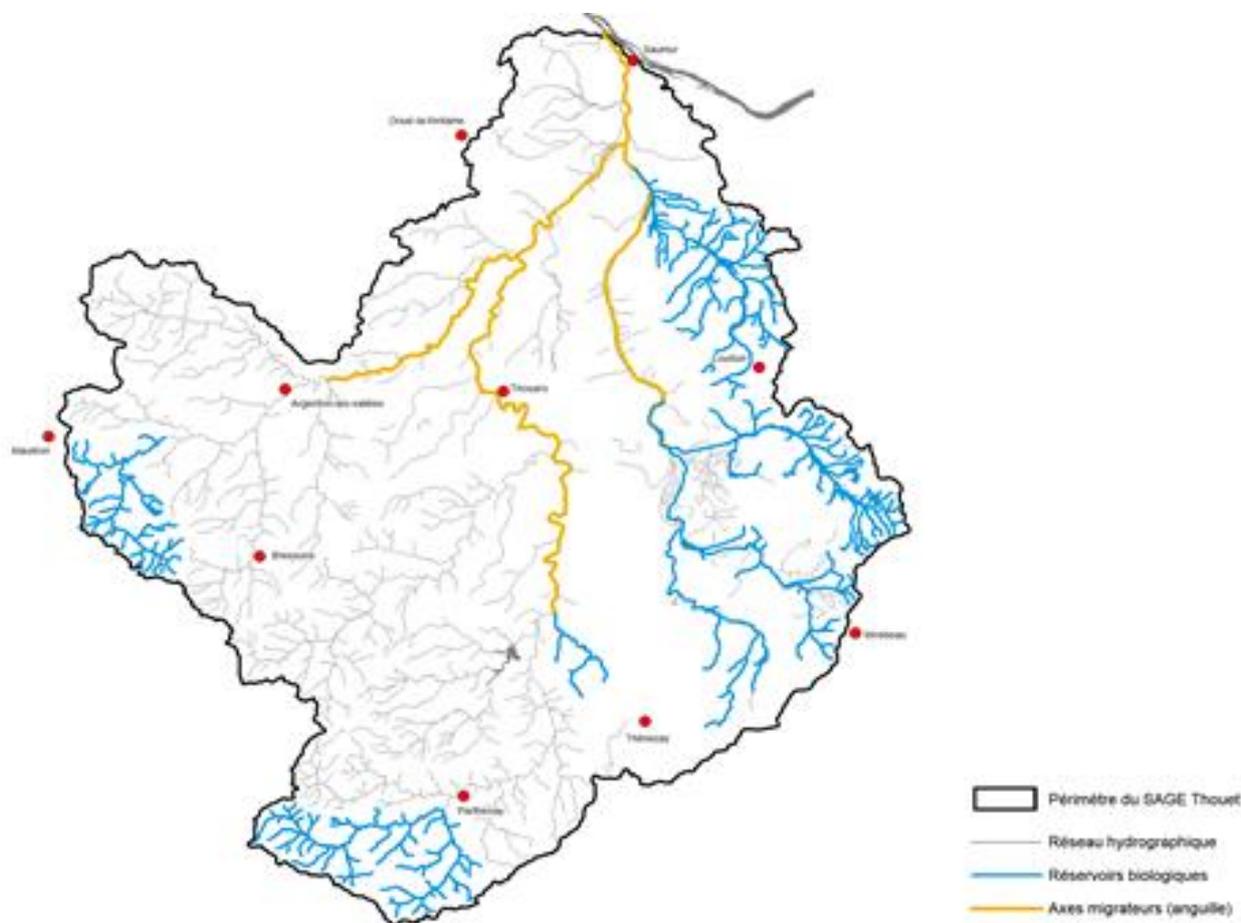


À noter que sur le bassin du Thouet, les cours d'eau classés en liste 2 appartiennent également à la liste 1. À ce jour, 53 ouvrages présents sur le bassin sont ainsi concernés par ce classement.

Réservoirs biologiques et axes migrateurs

Les réservoirs biologiques sont des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat pour les espèces animales et végétales permettant leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant. La vocation d'un réservoir biologique est d'avoir un rôle de pépinière, de fournisseur d'espèces susceptibles de coloniser une zone appauvrie du fait d'aménagement et d'usages divers.

Les réservoirs biologiques du bassin sont répertoriés sur la carte suivante. Sont également représentés sur cette carte les axes migrateurs du bassin pour l'espèce cible qu'est l'anguille :



Ouvrages en rivière

À ce jour, le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE), qui centralise les données existantes tout en étant mis à jour par les services de l'ONEMA, inventorie près de 680 ouvrages sur le bassin du Thouet, dont la plupart n'ont plus d'usage avéré. À noter que le ROE n'est pas exhaustif car tous les cours d'eau n'ont pas encore été prospectés. Aucun ouvrage n'est par exemple référencé sur la Petite Maine, la Briande ou le Prepson par exemple (sous-bassin de la Dive).

Le taux d'étagement est défini comme le rapport entre la somme des hauteurs de chutes artificielles créées en étiage par les obstacles transversaux et le dénivelé naturel du cours d'eau.

Pour le Thouet, les taux d'étagement définis lors de l'étude de préfiguration du CTMA 2011-2015 du Thouet étaient les suivants :

- Le Thouet des sources au Tallud : 35 %
- Le Thouet du Tallud à la confluence avec le Cébron : 87 %
- Le Thouet de la confluence avec le Cébron à Thouars : 75 %
- Le Thouet de Thouars à la confluence avec l'Argenton : 100 %

À noter qu'il existe également la notion de taux de fractionnement, qui correspond au rapport entre le linéaire du drain principal et la somme des hauteurs de chutes artificielles créées en étiage par les obstacles transversaux. Ce taux permet d'évaluer l'altération de la continuité longitudinale imputable aux ouvrages, mais n'a pas été calculé sur le bassin du Thouet.



Plans d'eau

La densité de plans d'eau est très importante sur le bassin du Thouet du fait des caractéristiques géologiques observables, notamment sur la partie ouest du bassin (massif armoricain). À ce jour, les bases de données récupérées auprès des services de l'État inventorient plus de 7000 plans d'eau à l'échelle du bassin. Cependant, au cours des dernières décennies, l'augmentation des activités de loisir a eu notamment pour conséquence la création d'un nombre important de plans d'eau, de tailles diverses, dont beaucoup ne sont pas répertoriés.

En fonction de leurs caractéristiques et de leurs modalités de gestion, la présence de plans d'eau peut générer des impacts aussi bien positifs (biodiversité, autoépuration, ...) que négatifs (entrave à la continuité, eutrophisation, introduction d'espèces invasives, ...) sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, et sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Les membres de la CLE ont souhaité faire appel à un prestataire afin de faire un bilan des connaissances actuelles et de déterminer des méthodologies visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet. Ce travail est en cours.

Qualité hydromorphologique des milieux aquatiques

L'état hydromorphologique de certaines masses d'eau a été évalué dans le cadre des CTMA du bassin (analyse REH). Le tableau ci-dessous recense, pour chaque masse d'eau évaluée, les compartiments les plus altérés et les causes des dégradations lorsque celles-ci sont connues.

Masse d'eau [Référence]	Paramètres les plus dégradés et causes
L'Argenton et ses affluents depuis Nueil-sur-Argent à sa confluence avec le Thouet [FRGR0443b]	Continuité : Présence d'ouvrages, mise en bief, prélèvements d'eau pour irrigation. Lit mineur : Présence d'ouvrages (clapets, seuils...), colmatage du lit. Ligne d'eau : Mise en bief, ouvrages.
Le Dolo et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Argenton [FRGR0444]	Continuité : Présence d'ouvrages, prélèvements d'eau pour irrigation. Lit mineur : Présence d'ouvrages, colmatage du lit. Ligne d'eau : Mise en bief, ouvrages.
La Madoire et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Argenton [FRGR2060]	État hydromorphologique peu dégradé globalement. Lit mineur (faible dégradation).
L'Ouère et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Argenton [FRGR2082]	Débit : Modification du couvert végétal du bassin versant, drainage, mise en culture des sols, populiculture, prélèvements d'eau (irrigation, plans d'eau). Lit mineur : Présence d'ouvrages (clapets, seuils...), colmatage du lit. Ligne d'eau : Mise en bief, présence d'ouvrages.
Le Thouet des sources au Tallud [FRGR0437]	Continuité et Ligne d'eau : présence d'ouvrages, taux d'étagement. Lit mineur : présence d'ouvrages (réduction des habitats lotiques, accentuation des phénomènes de colmatage), travaux hydrauliques, présence d'étangs sur cours.
Le Thouet du Tallud à la confluence avec le Cébron [FRGR0438a]	Continuité et Ligne d'eau : présence d'ouvrages sur le cours, taux d'étagement très important. Lit mineur : présence d'ouvrages (réduction des habitats lotiques, accentuation des phénomènes de colmatage), travaux hydrauliques, présence d'étangs sur cours.
Le Thouet de la confluence avec le Cébron jusqu'à Thouars [FRGR0438b]	Continuité et Ligne d'eau : présence d'ouvrages, taux d'étagement important. Lit mineur : présence d'ouvrages (réduction des habitats lotiques, accentuation des phénomènes de colmatage), travaux hydrauliques, présence d'étangs sur cours.
Le Thouet de Thouars à la confluence avec l'Argenton [FRGR0438c]	Continuité et Ligne d'eau : présence d'ouvrages, taux d'étagement très important. Lit mineur : présence d'ouvrages (réduction des habitats lotiques, accentuation des phénomènes de colmatage), travaux hydrauliques, présence d'étangs sur cours.
Le Thouet de la confluence avec l'Argenton à la confluence avec la Loire [FRGR0436]	Continuité et Ligne d'eau : présence d'ouvrages et taux d'étagement important.

Le Palais [FRGR0440]	Continuité : Présence d'ouvrages sur le cours. Lit mineur : Mise en bief.
Le Gâteau [FRGR1988]	Débit : pression importante de prélèvement (alimentation en eau potable, plans d'eau de loisirs, irrigation) en plus de la présence de secteurs d'assecs naturels. Lit mineur : dégradation des habitats (ancienne mise en bief avec élargissements du lit), colmatage du fond du lit.
La Cendronne [FRGR2005]	État hydromorphologique peu dégradé globalement. Débit : assecs naturels récurrents Lit mineur et berge/ripisylve : travaux hydrauliques
Le Thouaret [FRGR0442]	Continuité : Présence d'ouvrages. Lit mineur : Présence de plans d'eau et ouvrages. Ligne d'eau : Présence d'ouvrages.
La Dive du Nord et ses affluents depuis la source jusqu'à Pas de Jeu [FRGR0445]	Lit mineur ; Débit ; Annexes/lit majeur ; Ligne d'eau
La Briande et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Dive [FRGR0447]	Lit mineur ; Débit ; Annexes/lit majeur ; Continuité



ACTIVITÉS ET USAGES LIÉS À LA GESTION DE L'EAU

Alimentation en eau potable

Acteurs de l'eau potable

Sur le périmètre du SAGE, il existe 16 ensembles d'installations (réservoirs, canalisations, usine de production d'eau potable...) appartenant chacun à un seul maître d'ouvrage et géré par un seul exploitant. Aussi appelées Unités de Gestion et d'Exploitation (UGE), elles sont elles-mêmes découpées en Unité de Distribution (UDI) qui sont au nombre de 32.

Parmi les 16 UGE composant le territoire du SAGE :

- 5 sont gérées en délégation de service public (affermage), 4 entièrement et 1 partiellement, avec pour délégataire Véolia Eau ou la SAUR
- 11 sont gérées en régie dont 6 sous la coupe du SIVEER – Eaux de Vienne.

Les principales usines de production disposent de filières complètes de traitement lorsqu'elles s'alimentent à partir de ressources superficielles ou à partir de la nappe alluviale et qu'elles touchent une population importante. Les autres usines sont alimentées à partir de champs captant de la nappe captive du Jurassique moyen, nappe de bonne qualité, ce qui explique les traitements simples (déferrisation, désinfection).

Performance des réseaux & Qualité des eaux distribuées

Sur le périmètre du SAGE Thouet, le rendement moyen des réseaux d'eau potable est de 79,9 % ce qui reste légèrement au-dessus de la moyenne nationale (77 % en 2014). Les 6 UGE de Loudun-Basses, du Syndicat des eaux de Gâtine, des Trois Moutiers, de Massognes, du Syndicat du Val de Thouet et du Syndicat d'eau de Champigny-Le Rochereau présentent un rendement inférieur à la moyenne nationale. L'UGE de Doué la Fontaine présente le plus fort rendement avec 97,3 %.

Concernant les eaux distribuées sur le périmètre du SAGE, la qualité bactériologique est jugée excellente et aucun dépassement régulier du seuil de qualité n'est observé sur les différentes UDI concernant la turbidité. La plupart des UDI présentent une teneur moyenne en nitrates bien inférieure au 50 mg/L et seules 2 présentent une concentration moyenne aux alentours de 35 mg/L. Celle de Fontaine de Son des Trois Moutiers dépasse en revanche les 40 mg/L, valeur considérée comme un seuil d'alerte. Enfin concernant les pesticides, peu de dépassements des valeurs limites de qualité admise en distribution sont recensés au cours de l'année 2014

Besoins futurs & Sécurité de l'approvisionnement

Pour la majeure partie du territoire, les besoins futurs en eau potable ne peuvent être estimés. Parmi les UGE évaluées, seule l'UGE du SMAEP Eaux de Loire présente une situation préoccupante avec un déficit estimé à 115 % des besoins de pointe à l'horizon 2020.

Concernant la sécurisation de l'approvisionnement, des périmètres de protection ont été instaurés autour des captages et près de 80 % de ceux du SAGE sont protégés par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). 7 captages « Grenelle », présentant des problèmes de qualité réguliers, sont également recensés et un programme d'actions, basé dans un premier temps sur une démarche volontaire, y est associé.

Sur le territoire du SAGE, 22 interconnexions ont également été identifiées, permettant pour chacune d'entre elles un échange d'eau entre deux UGE afin de sécuriser la qualité et l'approvisionnement en eau. À noter qu'une interconnexion de secours a été mise en place en prévision de la vidange du barrage du Cébron en 2016.

Prix de l'eau

En 2014, le prix moyen de l'eau potable sur le territoire du SAGE Thouet s'élève à 2,13€ TTC/m³ sur la base d'une facture annuelle de 120 m³. À titre de comparaison :

- La moyenne nationale en 2014 est de 1,97€ TTC/m³
- La moyenne à l'échelle du bassin Loire Bretagne est de 2,03€ TTC/m³

Le prix de l'eau est le plus élevé pour les UGE de Loudun-Basses (2,62€ TTC/m³) et du Syndicat des eaux de Gâtine (2,47€ TTC/m³) avec des prix aux alentours de 2,5 € TTC/m³. À l'opposé, l'UGE de Mirebeau présente le prix le plus faible avec 1,85€ TTC/m³.

Assainissement collectif

Organisation

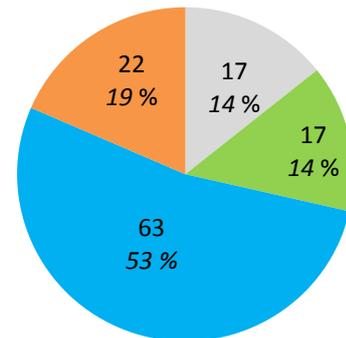
Sur le périmètre du SAGE, il existe 10 structures intercommunales et seulement 5 communes indépendantes qui gèrent l'assainissement collectif, soit un parc de 137 stations d'épuration (base de données nationale – 2013) dont 119 rejetant directement dans les eaux superficielles.

À noter que 25 communes du territoire ne sont pas dotées d'un assainissement collectif malgré leur appartenance à une structure intercommunale disposant de cette compétence.

Réseau de collecte

Les réseaux de collecte sont définis selon 3 grands types : unitaires (un seul collecteur), séparatifs (collecteur différent pour les eaux pluviales) et pseudo séparatifs ou mixtes (tronçons unitaires et séparatifs).

Aucune des 11 stations d'épurations urbaines supérieures à 2000 EH qui ont été évaluées ne présente de non-conformité quant à leur système de collecte des eaux urbaines. D'autre part, l'existence de rejets par temps sec a été évaluée pour 104 des 119 stations du territoire. Aucun réseau ne présente ce type d'anomalie.



■ Inconnu ■ Mixte ■ Séparatif ■ Unitaire

Répartition des types de réseau

Description du parc

Sur les 137 stations d'épuration urbaines en service recensées en 2013 sur le périmètre du SAGE, 18 ne rejettent pas directement dans les cours d'eau mais disposent d'un système d'infiltration pour évacuer leurs effluents. La capacité totale de traitement est d'environ 263 144 équivalents habitants (EH).

Globalement, il existe 4 grands types de filières pour le traitement de l'eau :

- Libre intensif (boues activées) – 29 % des stations
- Libre extensif (lagunages) – 32 % des stations
- Fixé intensif (disques biologiques ou lits bactériens) – 13 % des stations
- Fixé extensif (filtres plantés) – 20 % des stations

Le parc est vieillissant avec 38 % (45 ouvrages) des stations ayant plus de 30 ans et 56 % (67 ouvrages) plus de 20 ans.

Rejets des stations et gestion des boues

Les sous-bassins de l'Argenton et du Thouet amont sont les principaux contributeurs des rejets domestiques urbains avec, à eux deux, une responsabilité engagée en moyenne à hauteur de 50 %. Pour le flux de phosphore total, les sous-bassin du Thouet médian et de l'Argenton sont les principaux contributeurs (29 et 28 % du flux total du SAGE). Les 3 stations ayant les plus fortes capacités épuratoires, à savoir Parthenay (42 500 EH), Bressuire (60 000 EH) et Thouars (35 000 EH) restent les principales sources de rejets.

Concernant les boues de stations d'épuration, la production s'élève pour l'année 2013 à environ 2 306 Tonnes de matières sèches sur le territoire du SAGE. 99 % de cette production sont valorisés selon des processus "verts" (composte ou épandage agricole). Toutes les stations valorisant selon ce type de filière disposent d'un plan d'épandage hormis celles de Montreuil-Bellay Presle, d'Etusson et d'Angliers. Aucune incinération ou valorisation industrielle n'existe sur le périmètre.

Assainissement non collectif

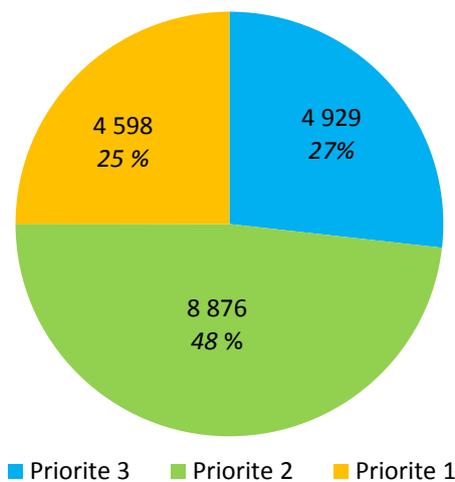
Organisation

Sur le périmètre du SAGE, 23 structures sont recensées comme gestionnaire de SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), couvrant l'intégralité du bassin. Sur les 186 communes, 173 (93 %) ont transféré cette compétence à des communautés de communes ou syndicats intercommunaux.

État des installations

Les installations sont classées en 3 grands groupes de priorité, suivant leur conformité et les délais à respecter pour effectuer les travaux. Environ les $\frac{3}{4}$ des installations du périmètre SAGE sont conformes (priorité 3) ou ne présentent pas de dysfonctionnements majeurs : les installations non conformes mais sans délai obligatoire de réalisation des travaux classées en priorité 2 nécessiteront ainsi à court terme (en cas de vente du logement) ou à moyen terme des travaux de réhabilitation.

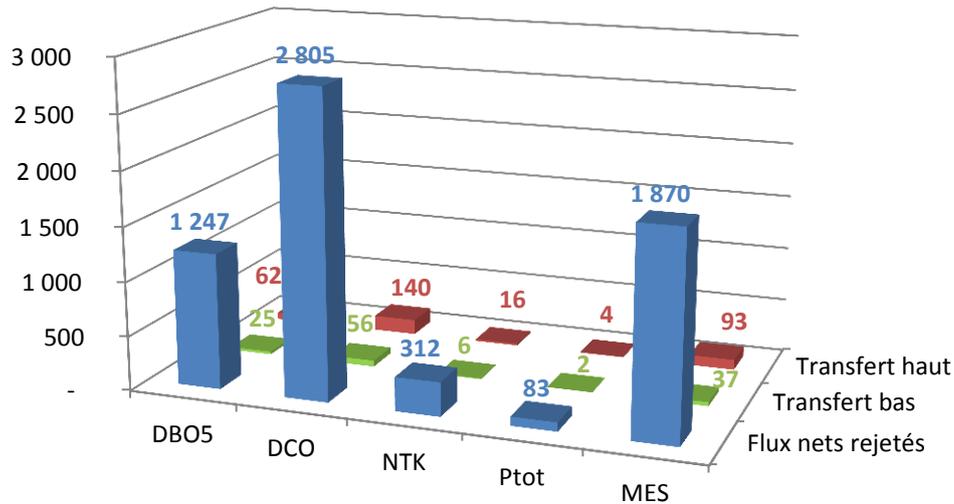
Le quart restant, jugé plus problématique car induisant des risques pour la salubrité publique et/ou des risques de pollutions du milieu, devra faire l'objet de régularisations importantes d'ici les 4 prochaines années (priorité 1).



Répartition par type de priorité des installations diagnostiquées en assainissement non collectif

Évaluation des rejets

Les apports nets au milieu de l'Assainissement Non Collectif (ANC) sont relativement faibles sur le territoire et restent bien en dessous des autres compartiments de l'assainissement (industrie et assainissement collectif).



Flux nets (g/L) rejetés par l'ANC, et estimations (basse et haute) du transfert au milieu

La moitié du flux polluant calculé à l'échelle du SAGE provient des bassins de la Dive amont, de l'Argenton et du Thouet amont. La quasi-totalité des communes ont été diagnostiquées. Les communes d'Assais-les-jumeaux, Bressuire, Mauléon, Chatillon sur Thouet, Mauze-Thouarsais, St-Léger de Montbrun, St Martin de Sanzay, St Pardoux, Loudun, Mouterre Silly et Verrue sont les principales sources de transferts des pollutions.

Agriculture

En 2010, 3 863 exploitations agricoles sont recensées sur le bassin du Thouet. Ce nombre a fortement diminué ces dernières années (5 490 exploitations en 2000) et ceci dans l'ensemble des catégories des exploitations. À l'échelle du SAGE Thouet, les exploitations sont orientées vers 5 catégories principales :

- 26 % des exploitations en « Céréales et oléoprotéagineux » (18 % en 2000).
- 15 % des exploitations en « Ovins et caprins » (17 % en 2000).
- 12 % des exploitations en « Bovins viande » (11 % en 2000)
- 11 % des exploitations en « Polyculture, polyélevage » (15 % en 2000).
- 8 % des exploitations en « Viticulture » (12 % en 2000).

En 2010, les activités d'élevage représentent près de la moitié (47 %) des exploitations du bassin. Les activités de culture représentent quant à elles 30 % des exploitations (en augmentation ces dernières années). On peut noter également que les exploitations ayant un ou plusieurs ateliers d'élevage et de cultures (*Polyculture-polyélevage*) représentent 11 % des orientations en 2010.

À l'échelle des sous-bassins, on notera que les activités d'élevage sont majoritaires sur la partie ouest du territoire (Argenton, Thouaret, Cébron, Thouet amont) alors que les activités de culture sont plus présentes sur la partie est (Dive, Thouet aval, Thouet médian). Enfin l'essentiel des

activités viticoles se retrouvent sur le sous-bassin du Thouet aval alors que l'arboriculture est essentiellement située sur le Thouet amont.

Surface Agricole Utile (SAU)

Selon les données RGA (Recensement Général Agricole), la superficie de la SAU en 2010 sur le bassin du Thouet est de 259 688 ha. On peut observer une baisse de 4 % de la SAU totale sur le territoire entre 1988 et 2010, soit un peu plus de 11 000 ha.

Sur la période 2008-2012, les données RPG (Registre parcellaire Graphique) montrent que la SAU reste stable.

À l'échelle des exploitations, le nombre de petites et moyennes structures (< 100ha) a fortement diminué, avec des baisses de l'ordre de 30% à 44% entre 2000 et 2010 selon les sous-bassins, au profit des grandes exploitations (> 100 ha) qui ont vu leur nombre considérablement augmenter sur le territoire (+113 % : 200ha et plus). Néanmoins, les exploitations de 20 à 100 ha représentent plus de 40 % de l'ensemble.

Le constat de baisse du nombre de petites et moyennes structures au profit des grandes exploitations est le même à l'échelle des sous-bassins. La disparition des entités individuelles est corrélée avec l'augmentation de la SAU par exploitation.

Types de cultures

Les prairies et les céréales à pailles occupent chacun près du tiers du territoire. Le Maïs (grain et ensilage) et les Oléoprotéagineux représentent les autres surfaces majoritaires du bassin.

Au niveau des sous-bassins, on peut dégager deux grandes zones de culture :

- Une zone de prairie (rive gauche du Thouet)
- Une zone céréalière (rive droite du Thouet)

Cette répartition particulière est principalement due à la géologie et la climatologie de chacun de ces secteurs : à l'ouest une région vallonnée, humide, avec un potentiel agronomique moyen à faible, propice à l'installation de systèmes prairiaux ; à l'est un secteur de plaine, avec des terres à potentiels agronomiques plus fort et adaptées à la culture céréalière.

Les prairies rendent de nombreux services qui répondent à des enjeux de natures économique, culturelle et environnementale, tant au niveau de l'exploitation qu'à celui du territoire. Au-delà de l'enjeu d'alimentation des ruminants, elles permettent souvent de limiter l'érosion des sols et les pollutions diffuses, d'augmenter la biodiversité floristique et faunistique et contribuent à la qualité des paysages.

Sur le SAGE Thouet, 89 124 ha de prairies ont été recensées en 2012 (dont 37 500 ha sur le sous-bassin de l'Argenton). Elles représentent ainsi près d'un tiers de la SAU du secteur d'étude.

D'un point de vue global, la surface toujours en herbe a diminué de près de 9 %, soit 3 228 ha, sur la période 2000-2010. Cette tendance de disparition des surfaces toujours en herbe est généralisée au niveau national.

L'activité d'élevage est bien présente sur le bassin du SAGE Thouet. Plusieurs catégories d'animaux sont représentées. Ainsi, en 2010, 304 748 Unités Gros Bétail (UGB) sont recensées sur le territoire. La production bovine est majoritaire sur le bassin. Les productions de volailles, et dans une moindre mesure d'ovins et de caprins sont également bien représentées.

Les activités d'élevage se concentrent essentiellement sur la partie ouest du bassin. L'Argenton est le sous-bassin où les productions bovines et volailles prédominent. Le Thouet Amont concentre, quant à lui, 39 % des UGB en ovin et est le sous-bassin où la pâture est la plus présente.

Le chargement moyen, pour l'ensemble des catégories animales en 2010, est de 1,24 UGB / ha. Les sous-bassins de l'Argenton, du Thouaret, du Thouet Amont et du Cébron présentent les chargements les plus élevés (supérieur à 1).

Sur le bassin du Thouet, 151 exploitations agricoles sont classées ICPE (élevages bovins, porcins, volailles), dont la moitié sur le sous-bassin de l'Argenton.

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont des installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers pour l'environnement, elles sont soumises à une législation et une réglementation particulières.

Industrie

Industries soumises au régime ICPE

371 industries présentes sur les communes du territoire du SAGE sont soumises à un régime d'autorisation ou d'enregistrement ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

L'activité industrielle reste présente à proximité des grandes villes du bassin que sont Saumur, Montreuil-Bellay, Parthenay, Thouars et Bressuire et se densifie d'amont en aval avec de fortes concentrations autour des agglomérations du Maine-et-Loire.

Assainissement industriel

Parmi les ICPE présentes sur le bassin du Thouet, 79 sont redevables à l'Agence de l'eau au titre de la « redevance rejet », mais seulement 71 y rejette (données 2013) :

- 28 sont raccordées au réseau d'assainissement collectif.
- 31 ne sont pas raccordées au réseau collectif et rejettent, après traitement, directement dans le milieu.
- 12 dont le rejet est partiellement raccordé.

La principale source de rejets industriels a pour origine les industriels non raccordés, excepté pour les Métaux toxiques (METOX) provenant majoritairement des industriels partiellement raccordés. Par ailleurs, les industriels raccordés et non raccordés émettent un flux sensiblement équivalent en termes de matières inhibitrices.

Les sources de pollution (flux bruts) sont plutôt recensées sur le bassin de l'Argenton, mais les plus importants flux rejetés au milieu se retrouvent principalement sur le bassin du Thouet médian hormis pour les halogènes organiques adsorbables (AOX). À lui seul, ce bassin constitue plus de la moitié des flux nets rejetés à l'échelle du SAGE pour les matières organiques (DBO5 et DCO) et la quasi-totalité des flux de sels et d'azote organique.

Enfin, le bassin de la Dive aval se démarque comme étant l'une des principales sources de rejets de Matières En Suspension (MES) au milieu (27 % du flux SAGE soit 56 tonnes/an) alors que seulement 6 % du flux bruts de pollution y est recensés (120 tonnes/an).

Les ICPE peuvent également être à l'origine d'émissions de substances dangereuses dans le milieu et remettre ainsi en cause le bon état des eaux de surface et souterraines. Sur le bassin du Thouet les différents suivis indiquent la présence entre autres de Cadmium, Zinc, Nickel et leurs composés ainsi que des Nonylphénols, Octylphénols, etc.

À noter également la présence de sites et sols pollués sur le bassin. Sites qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présentent une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour les personnes ou l'environnement.

Les carrières

Le territoire du SAGE Thouet compte 25 carrières, actuellement en exploitation, soumises à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Activités de loisirs et touristiques

De nombreuses activités de loisir et touristiques peuvent être liées à l'eau et aux milieux aquatiques. Les principales activités que l'on peut recenser sur le territoire sont les suivantes :

Canoë kayak / aviron / voile

On recense 2 clubs de canoë kayak sur le bassin du Thouet (Montreuil-Bellay et Thouars) qui pratiquent leur activité principalement sur le Thouet et l'Argenton. En Maine-et-Loire, le pôle nautique de Saumur pratique l'aviron sur le Thouet. Sur la retenue du Cébron, le club Eole 79 propose des activités autour de la voile.

Site de baignade / base de loisirs

Le ministère chargé de la santé recense sur le bassin du Thouet deux sites de baignade en milieu naturel, à Moncontour et à Luché-Thouarsais. Ces deux sites ont présenté des eaux

d'excellente qualité en 2013 et 2014. On notera tout de même une interdiction de baignade temporaire en 2010 sur le site de Luché-Thouarsais pour cause d'un pH trop élevé.

Pêche

L'exercice de la pêche est bien développé sur le territoire. On recense ainsi 28 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) sur le bassin permettant la pratique de la pêche sur les cours d'eau du bassin ainsi que sur plans d'eau.

Chaque année la définition de réserves de pêche se fait au niveau départemental. Ces réserves de pêche sont des portions de cours d'eau jouant un rôle essentiel dans certaines étapes de la vie du poisson et où celui-ci est donc protégé, notamment dans un objectif de reproduction.

Randonnée

L'offre de circuit de randonnée sous toutes ses formes – pédestre, équestre, VTT, cyclotourisme, petite et grande randonnée – est plutôt bien développée sur le territoire du SAGE. Ces circuits longeant pour certains les cours d'eau du bassin, ils permettent la valorisation du milieu naturel et la sensibilisation du grand public par la mise en place de panneaux informatifs.



ACTEURS ET POLITIQUES ACTUELLES EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'État et ses établissements publics

Les services de l'État concernés par les enjeux du SAGE sont :

- le Préfet coordonnateur de bassin
- les Préfets des départements
- la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- la Direction Départementale des Territoires (DDT)
- les Missions Interservices de l'Eau (MISE)
- l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)
- l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- ...

Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux

Sont également concernés sur le bassin du Thouet :

- 6 Pays
- 9 structures intercommunales à compétence « rivière »
- 13 groupements intercommunaux et 3 communes indépendantes pour la compétence « eau potable »
- 10 structures intercommunales et 3 communes indépendantes pour la compétence « assainissement collectif » ; 10 intercommunalités et 13 communes individuelles pour la compétence « assainissement non collectif ».

Les organisations professionnelles et les associations

De nombreuses structures jouent également un rôle en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques :

- les Chambres d'Agricultures,
- les associations des irrigants,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI),
- les Chambres des métiers,
- les Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques,
- la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO),

- le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS),
- les Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels (CREN),
- Poitou-Charentes Nature,
- l'association Sauvegarde de l'Anjou,
- UFC Que Choisir,
- les observatoires régionaux de l'environnement,
- etc.

Les politiques locales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Sur le bassin du Thouet, il existe plusieurs politiques locales concernant la gestion de l'eau :

- **Les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA)** portés par certaines structures intercommunales à compétence « rivières » pour la mise en œuvre d'actions de restauration et d'entretien des milieux aquatiques.

Sur le bassin le Thouet, l'Argenton, le Thouaret et la Dive sont concernés par un CTMA sur tout ou une partie de leur linéaire.

- **Les programmes de protection des aires d'alimentation de captages « Grenelle »** portés par les structures intercommunales « eau potable ».

Ces captages sont concernés par le dispositif de « Zone soumise à Contraintes Environnementales » (ZSCE) en Maine-et-Loire et par les programmes Re-Sources en Poitou-Charentes.

- ...





SAGE Thouet • 26 rue de la Grille - 79600 SAINT-LOUP LAMAIÉ
Tél. 05 49 64 85 98 - Fax. 05 49 64 86 00
sage.thouet@valleeduthouet.fr